



Catégorie

A

ADMINISTRATEUR OU ADMINISTRATRICE TERRITORIAL

**BILAN DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE
ET TROISIÈME CONCOURS**

SESSION 2018



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Catégorie

A

ADMINISTRATEUR OU ADMINISTRATRICE TERRITORIAL

**BILAN DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE
ET TROISIÈME CONCOURS**

SESSION 2018

SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	4
OBSERVATIONS GÉNÉRALES	6
I. COMPOSITION DES JURYS	7
1) CONCOURS EXTERNE	7
2) CONCOURS INTERNE	8
3) TROISIÈME CONCOURS	9
II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES	10
1) CONCOURS EXTERNE	10
2) CONCOURS INTERNE	11
3) TROISIÈME CONCOURS	13
III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES	14
1) CONCOURS EXTERNE	14
2) CONCOURS INTERNE	15
3) TROISIÈME CONCOURS	16
IV. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY	17
1) SUR LE FONCTIONNEMENT DU JURY	17
2) LES ÉPREUVES	17
3) LES DÉLIBÉRATIONS	19
4) LA PROMOTION	20
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES	20
1) CONCOURS EXTERNE	20
2) CONCOURS INTERNE	21
3) TROISIÈME CONCOURS	21
VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES	22
1) CONCOURS EXTERNE	22
2) CONCOURS INTERNE	24
3) TROISIÈME CONCOURS	27
VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES	29
1) CONCOURS EXTERNE	29
2) CONCOURS INTERNE	31
3) TROISIÈME CONCOURS	33
VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES	34
1) CONCOURS EXTERNE	34
2) CONCOURS INTERNE	35
3) TROISIÈME CONCOURS	35

DONNÉES STATISTIQUES	36
IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS	36
X. CANDIDATS ET CANDIDATES INSCRITS	36
XI. CANDIDATS ET CANDIDATES ADMIS À CONCOURIR	36
XII. CANDIDATS ET CANDIDATES PRÉSENTS	37
XIII. PROFIL DES CANDIDATS ET CANDIDATES INSCRITS	37
XIV. PROFIL DES CANDIDATS ET CANDIDATES PRÉSENTS	39
XV. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	41
1) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES	41
2) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS	45
3) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ	45
XVI. CANDIDATS ET CANDIDATES ADMISSIBLES	46
XVII. PROFIL DES CANDIDATS ET CANDIDATES ADMISSIBLES	46
XVIII. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	49
1) RÉPARTITION DES CANDIDATS ET CANDIDATES PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	49
2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES	50
3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES	54
4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS	56
5) RÉSULTATS D'ADMISSION	56
XIX. LAURÉATS ET LAURÉATES	56
RÉPARTITION DES CANDIDATS ET CANDIDATES SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES	56
XX. PROFIL DES LAURÉATS ET LAURÉATES	58

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le concours d'administrateur territorial session 2018 a été ouvert par arrêté du Président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 24 janvier 2018.

Le nombre de postes était ainsi réparti :

- Concours externe : 24 postes
- Concours interne : 22 postes
- Troisième concours : 4 postes

La période de retrait des dossiers d'inscription était fixée du lundi 12 mars au vendredi 06 avril 2018 avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au vendredi 13 avril 2018. Une période complémentaire d'inscription a été ouverte du 09 au 16 mai 2018 avec une date de clôture des inscriptions fixée au 23 mai 2018.

Le jury s'est réuni le 27 avril 2018 afin de choisir les sujets des épreuves écrites.

Les candidats ont participé aux épreuves écrites dans l'un des centres d'écrits (Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis-de-la-Réunion) du lundi 25 juin au vendredi 29 juin 2018.

L'admissibilité a été prononcée par le jury le 13 septembre 2018.

Les épreuves orales ont eu lieu à Paris, comme suit :

- Concours interne : du 15 au 19 octobre 2018
(4 à 5 épreuves par candidat réparties sur 2 à 3 jours)
- Concours externe : du 05 au 13 novembre 2018 (espagnol : le 18 octobre 2018)
(5 épreuves par candidat réparties sur 2 à 4 jours)
- Troisième concours : 13 et 14 novembre 2018
(3 à 4 épreuves par candidat réparties sur 1 à 2 jours)

La réunion d'admission s'est tenue le 21 novembre 2018.

Après avoir été informés des modalités de la scolarité à l'INET, les lauréats du concours sont entrés en scolarité le 1^{er} janvier 2019.

I. COMPOSITION DES JURYS

1) CONCOURS EXTERNE

Présidente	Madame Marie-Francine FRANÇOIS Administratrice territoriale Ville de Clermont-Ferrand
Suppléant	Monsieur Loïc CHABRIER Adjoint au maire Ville de Villeurbanne
Élus locaux	Monsieur Loïc CHABRIER Adjoint au maire Ville de Villeurbanne
	Madame Catherine DEFEMME Vice-présidente Département de la Creuse
	Madame Isabelle LE BAL Conseillère régionale Région Bretagne
Fonctionnaires territoriaux	Monsieur Alain BENARD Administrateur territorial Communauté d'agglomération de Roissy en France
	Madame Marie-Francine FRANÇOIS Administratrice territoriale Ville de Clermont-Ferrand
	Madame Annick GIRAUDOU Ingénieure en chef territoriale Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Personnalités qualifiées	Madame Nadine DANTONEL-COR Maître de conférences HDR en droit public Université de Lorraine
	Monsieur Jérémy HÉBERT Premier conseiller Chambre régionale des comptes d'Occitanie
	Monsieur Alain PENIN Psychologue, expert agréé par la Cour de cassation de Paris

2) CONCOURS INTERNE

Président	Madame Marie-Francine FRANÇOIS Administratrice territoriale Ville de Clermont-Ferrand
Suppléante	Monsieur Loïc CHABRIER Adjoint au maire Ville de Villeurbanne
Élues locales	Monsieur Loïc CHABRIER Adjoint au maire Ville de Villeurbanne
	Madame Isabelle NICOLAS Conseillère départementale Département des Côtes d'Armor
	Madame Elsa SCHALCK Vice-présidente Région Grand Est
Fonctionnaires territoriaux	Madame Marie-Francine FRANÇOIS Administratrice territoriale Ville de Clermont-Ferrand
	Monsieur Guy PEIGNER Ingénieur en chef territorial Ville de Besançon
	Madame Claire Sophie TASIAS Administratrice territoriale Ville de Maisons-Alfort
Personnalités qualifiées	Monsieur Nicolas BERLAND Professeur de droit et gestion Université Paris Dauphine
	Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF Inspectrice générale de l'Éducation Nationale
	Monsieur Alain PENIN Psychologue, expert agréé par la Cour de cassation de Paris

3) TROISIÈME CONCOURS

Président	Madame Marie-Francine FRANÇOIS Administratrice territoriale Ville de Clermont-Ferrand
Suppléante	Monsieur Loïc CHABRIER Adjoint au maire Ville de Villeurbanne
Élues locales	Monsieur Loïc CHABRIER Adjoint au maire Ville de Villeurbanne
	Madame Catherine DEFEMME Vice-présidente Département de la Creuse
	Madame Isabelle LE BAL Conseillère régionale Région Bretagne
Fonctionnaires territoriaux	Monsieur Stéphane AUZILLEAU Administrateur territorial Département de la Gironde
	Madame Isabelle BAYET-BLAESSINGER Conservatrice territoriale de bibliothèques Ville de Nevers
	Madame Marie-Francine FRANÇOIS Administratrice territoriale Ville de Clermont-Ferrand
Personnalités qualifiées	Madame Anne COSTE DE CHAMPERON Directrice générale adjointe Communauté de l'agglomération havraise
	Monsieur Gabriel ECKERT Professeur de droit public IEP de Strasbourg
	Monsieur Alain PENIN Psychologue, expert agréé par la Cour de cassation de Paris

II. CORRECTEURS ET CORRECTRICES

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'économie

Monsieur Florent AUBRY-LOUIS

Professeur d'économie en classes préparatoires à Rouen

Monsieur Hervé BARIOULET

Administrateur territorial, directeur stratégie et territoire à la Communauté d'agglomération du Grand Besançon

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial à la région Île-de-France et expert auprès de la Commission européenne

Monsieur Jérôme COFFINET

Économiste à la Banque de France

Monsieur Michel RUIMY

Professeur en économie à l'École supérieure de commerce de Paris

Monsieur Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES

Directeur exécutif du département d'économie à l'Institut d'études politiques de Paris

Composition portant sur un sujet de droit public

Madame Nadine DANTONEL-COR

Maître de conférences HDR en droit public, Université de Lorraine

Monsieur Gilles GUIHEUX

Directeur du centre de recherches des écoles de Saint Cyr Coëtquidan

Monsieur Pierre LARROUMEC

Président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux

Monsieur Nicolas PANNIER

Administrateur territorial, Directeur général adjoint, Commune de Nancy

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, Directeur de la médiathèque départementale de Meurthe-et-Moselle

Monsieur Laurent RÉGNÉ

Administrateur territorial, directeur général des services à la ville de Saint-Raphaël et à la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée

Note de synthèse et de propositions ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Monsieur Jérôme DEZOBRY

Administrateur territorial, Canal Seine-Nord Europe

Madame Sandrine GALLAIS

Formatrice, Caen

Monsieur Jacques HENRI-ROBERT

Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage

Monsieur Alain LE BRIS

Premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Occitanie

Madame Sylvie MAKARENKO

Administratrice territoriale, directrice en innovation et prospective territoriale à Bordeaux Métropole

Monsieur Alain OSMONT

Président de chambre à la cour d'appel de Paris

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Monsieur Cyrille BONVILLAIN

Directeur général adjoint ressources et développement au Conseil départemental du Loir-et-Cher

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial à la région Île-de-France et expert auprès de la Commission européenne

Madame Violaine CHENEL

Première conseillère à la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Vincent CROSNIER DE BRIANT

Conseiller à la chambre régionale des comptes d'Île-de-France

Madame Annick GIRAUDOU

Ingénieure en chef territoriale, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Jacques HENRI-ROBERT

Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage

Épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes

Madame Sandra DE PINHO

Administratrice territoriale, conseillère technique à la direction générale adjointe rayonnement et services à la population de la région Hauts de France

Monsieur Pascal FORTOUL

Administrateur territorial, directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais

Monsieur Jean-François GIUNTI

Administrateur territorial, directeur au Conseil départemental des Côtes d'Armor

Madame Sophie PISTONE

Première conseillère à la chambre régionale des comptes d'Auvergne - Rhône-Alpes

Monsieur Patrice RAYMOND

Maître de conférences en droit public à l'université de Bourgogne

Monsieur Luc-Alain VERVISCH

Administrateur territorial, directeur des Études de La Banque Postale

2) CONCOURS INTERNE

Note de synthèse et de propositions, à partir d'un dossier, portant sur un sujet d'économie

Monsieur Florent AUBRY-LOUIS

Professeur d'économie en classes préparatoires à Rouen

Monsieur Hervé BARIOULET

Administrateur territorial, directeur stratégie et territoire à la Communauté d'agglomération du Grand Besançon

Monsieur Christophe COLOMBEL

Administrateur territorial, Directeur général délégué au pôle Ressources à la Commune de Reims/ Communauté urbaine du Grand Reims

Monsieur Aloys DOMON

Administrateur territorial, chargé de mission auprès de la direction générale des services au conseil régional des Pays de la Loire

Monsieur Jean-Pierre SABIO

Administrateur territorial, Directeur général adjoint en stratégie de prospective et ressources au conseil régional des Pays de la Loire

Monsieur Vincent TREMOLET

Conseiller en gestion des affaires, Paris

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet de droit public

Monsieur Philippe BUZZI

Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes d'Ile de France

Monsieur Nicolas PANNIER

Administrateur territorial, Directeur général adjoint, Commune de Nancy

Monsieur Dominique POCREAU

Administrateur territorial, Directeur de la médiathèque départementale de Meurthe-et-Moselle

Madame Aurore RANÇON-MEYREL

Directrice territoriale, responsable du secrétariat général et des affaires juridiques de la commune de Villeneuve-Saint-Georges

Monsieur Laurent RÉGNÉ

Administrateur territorial, directeur général des services à la ville de Saint-Raphaël et de la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée

Monsieur Pascal TOUHARI

Directeur des affaires juridiques, Commune de Villeurbanne

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier

Monsieur Laurent BESOZZI

Administrateur territorial, directeur à la direction de la commande publique au conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne

Madame Anne COLLIN

Administratrice territoriale, directrice des ressources humaines au conseil départemental de la Mayenne

Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE

Administrateur territorial, secrétaire général à l'office public de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg

Madame Sylvie MAKARENKO

Administratrice territoriale, directrice de l'innovation et de la prospective territoriale à Bordeaux Métropole

Madame Claire-Sophie TASIAS

Administratrice territoriale, directrice générale des services, commune de Maisons-Alfort

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Monsieur Cyrille BONVILLAIN

Directeur général adjoint ressources et développement au conseil départemental du Loir-et-Cher

Monsieur Patrick BRENNER

Administrateur territorial à la région Ile de France et expert auprès de la Commission européenne

Monsieur Pierre BRUTHIAUX

Conservateur territorial de bibliothèques (en retraite)

Monsieur Thomas COLLIN

Administrateur territorial, directeur général adjoint en charge des ressources et du pilotage au conseil départemental de l'Eure

Madame Sandrine GALLAIS

Formatrice, Caen

Madame Claire-Sophie TASIAS

Administratrice territoriale, directrice générale des services, Commune de Maisons-Alfort

Épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes

Madame Sandra DE PINHO

Administratrice territoriale, conseillère technique à la direction générale adjointe rayonnement et services à la population de la région Hauts-de-France

Madame Laure GÉRARD

Première conseillère à la chambre régionale des comptes des Pays de la Loire

Monsieur Pascal FORTOUL

Administrateur territorial, directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays voironnais

Monsieur Sébastien SIMOES

Administrateur civil, Chef du bureau de la fiscalité locale, direction générale des collectivités locales
auprès du Ministère de l'intérieur, Paris

Monsieur Louis-Antoine SOUCHET

Administrateur territorial, Agence française de développement

Monsieur Luc-Alain VERVISCH

Administrateur territorial, directeur des Études de La Banque Postale

3) TROISIÈME CONCOURS

Note de synthèse et de propositions, à partir d'un dossier, portant sur un sujet d'économie

Monsieur Florent AUBRY-LOUIS

Professeur d'économie en classes préparatoires à Rouen

Monsieur Jérôme COFFINET

Économiste à la Banque de France

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet de droit public

Monsieur Pierre LARROUMEC

Président de chambre à la cour administrative d'appel de Bordeaux

Monsieur Pascal TOUHARI

Directeur des affaires juridiques, Commune de Villeurbanne

Note de synthèse et de propositions ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Monsieur Domitien DÉTRIE

Administrateur territorial, directeur général des services délégué de la communauté d'agglomération du Muretain

Monsieur Anne COSTE DE CHAMPERON

Directrice générale adjointe, Communauté de l'agglomération havraise

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Monsieur Thomas COLLIN

Administrateur territorial, directeur général adjoint en charge des ressources et du pilotage au conseil départemental de l'Eure

Madame Violaine CHENEL

Première conseillère à la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine

Épreuve de finances publiques consistant en la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes

Monsieur Samuel GOUGEON

Premier conseiller à la chambre régionale des comptes, Grand Est

Madame Sandra DE PINHO

Administratrice territoriale, conseillère technique à la direction générale adjointe rayonnement et services à la population de la région Hauts de France

III. EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

1) CONCOURS EXTERNE

Questions sociales	Monsieur Jacques HENRI-ROBERT Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil départemental de la Marne
Union européenne	Monsieur Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Île-de-France et expert auprès de la Commission européenne
	Monsieur Damien THIERRY Maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais de Tours
Droit et gestion des collectivités locales	Monsieur Gilles CHAMPAGNE Maître de conférences en droit public (en retraite)
	Monsieur Gilles GUIHEUX Directeur du centre de recherches des écoles de Saint Cyr Coëtquidan
Anglais	Madame Valérie GACON Professeure d'anglais à l'université de Bourgogne
	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie
Allemand	Madame Margarete STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand, chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences en allemand (en retraite)
Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Madame Stéphanie DECANTE Maître de conférences à l'université Paris X Nanterre-La Défense
Italien	Madame Sabina CASSANELLI-MODUGNO Professeure à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Norma ROMANELLI Professeure d'italien et responsable de formation à la Chambre de commerce italienne pour la France

2) CONCOURS INTERNE

Questions sociales	Monsieur Jacques HENRI-ROBERT Arbitre à la Cour européenne d'arbitrage
	Monsieur Guy CARRIEU Administrateur territorial, directeur général des services au Conseil départemental de la Marne
Union européenne	Madame Karine ABDEREMANE Maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais de Tours
	Monsieur Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Île-de-France, expert auprès de la Commission européenne
	Monsieur Damien THIERRY Maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais de Tours
Droit et gestion des collectivités locales	Madame Nelly FERREIRA Maître de conférences en droit public à l'université de Cergy-Pontoise
	Monsieur Jean- Robert JOURDAN Administrateur territorial, inspecteur à l'Inspection générale des affaires sociales
Anglais	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie
	Madame Valérie GACON Professeure d'anglais à l'université de Bourgogne
Allemand	Madame Margarete STURM FOUCAULT Maître de conférences en allemand, chargée de mission au Pôle égalité des chances et diversité à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Christine DEMAISON Maître de conférences en allemand (en retraite)
Italien	Madame Sabina CASSANELLI-MODUGNO Professeure à l'Institut d'études politiques de Paris
	Monsieur Christophe CHILLIO Professeur agrégé d'italien - Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
Espagnol	Madame Patricia CHIROT Chargée d'enseignement à l'université de Bourgogne
	Madame Stéphanie DECANTE Maître de conférences à l'université Paris X Nanterre-La Défense

3) TROISIÈME CONCOURS

Union européenne	Monsieur Damien THIERRY Maître de conférences en droit public à l'université François Rabelais de Tours
	Monsieur Patrick BRENNER Administrateur territorial au Conseil régional d'Île-de-France, expert auprès de la Commission européenne
Droit et gestion des collectivités locales	Monsieur Gilles CHAMPAGNE Maître de conférences en droit public (en retraite)
	Monsieur Gilles GUIHEUX Directeur du centre de recherches des écoles de Saint Cyr Coëtquidan
Anglais	Madame Valérie GACON Professeure d'anglais à l'université de Bourgogne
	Madame Faouzia BENDERDOUCHE Maître de conférences en anglais à l'université Paris VI Pierre et Marie Curie
Italien	Madame Sabina CASSANELLI-MODUGNO Professeure à l'Institut d'études politiques de Paris
	Madame Norma ROMANELLI Professeure d'italien, responsable de formation à la Chambre de commerce italienne pour la France

IV. RAPPORT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Participer à un jury de concours est toujours une expérience humainement et professionnellement enrichissante, mais présider celui qui ouvre à une nouvelle promotion l'accès au cadre d'emplois auquel vous appartenez est une reconnaissance. Je remercie M. François DELUGA, Président du CNFPT, de m'avoir fait cet honneur, et Vincent POTIER et Véronique ROBITAILLIE de leur confiance. Le hasard a voulu que cette année 2018 marque le vingtième anniversaire de la sortie de ma promotion de ce qui s'appelait encore l'IESFPT, et ce fut une fierté supplémentaire.

L'élément marquant du concours d'administrateur territorial 2018 est le changement de calendrier, avancé de trois mois et cette année concomitant des autres concours de même niveau, ENA et ENSP. L'effet recherché par le CNFPT était d'enrayer la baisse du nombre des inscrits et surtout du taux de présence aux épreuves écrites, et sur ce point l'objectif semble atteint puisque le concours 2018 a vu l'inscription de 629 candidats (558 en 2017) et un taux de présence aux écrits de 63,43 % (49,82 % en 2017) pour un nombre de postes ouverts stable (50 comme en 2016 et 2017).

La conséquence directe de cette concomitance des calendriers est un nombre significatif de doubles – voire triple – admissibles, mais aussi des désistements avant les épreuves orales en diminution par rapport aux années précédentes (8 contre 13 en 2017 et 21 en 2016). Nous verrons plus loin que cela a surtout entraîné une mobilisation totale de la liste complémentaire, compte tenu des désistements intervenus après la proclamation des résultats.

Un effet induit par cette modification du calendrier du concours est une entrée en formation avancée au mois de janvier (au lieu de mai), dont nous pouvons escompter que cela permette des coopérations facilitées entre grandes écoles du service public. Je demeure néanmoins interrogative sur les conséquences d'une sortie de formation en juin, au surplus à l'été 2020, dans une période post-municipales dont nous savons qu'elle est toujours incertaine pour les membres du cadre d'emplois.

Je ne peux pas totalement oublier l'expérience vécue par la promotion à laquelle j'appartiens, sortie à l'été 1998, dans des conditions qui nous avait conduits à l'époque à alerter sur la nécessité de revoir le calendrier de la formation. Il appartiendra au CNFPT de mener une évaluation précise des conditions de placement de la promotion dans ce contexte notablement différent et de procéder aux ajustements qui s'avèreraient nécessaires.

1) SUR LE FONCTIONNEMENT DU JURY

Le CNFPT a su associer dans ce jury des personnalités complémentaires et des profils suffisamment variés pour permettre des échanges nourris et constructifs. Je tiens à remercier chacun d'eux de son investissement, avec une mention particulière pour Loïc CHABRIER, Vice-Président, et Alain PENIN qui ont veillé à mes côtés à la cohérence des évaluations entre les trois concours. Nous nous sommes efforcés d'accomplir cette mission avec rigueur et bienveillance.

La journée de cohésion des membres du jury a été unanimement appréciée en ce qu'elle a permis de partager les objectifs et de préciser les attendus. Ce temps de travail en commun a permis au jury de trouver son rythme de travail dès la première journée d'épreuve et de converger rapidement sur l'échelle des notations, qu'il a souhaité la plus large possible (de 3 à 18, en pratique) pour permettre de départager clairement les candidats.

2) LES ÉPREUVES

2.1 – Épreuves d'admission

Plusieurs membres du jury ont participé à la correction des épreuves écrites, et ont souhaité nous alerter sur le décalage ressenti entre le mode d'expression des générations actuelles et le formalisme de la composition sur table.

Nous constatons effectivement au quotidien que l'usage généralisé des outils bureautiques a modifié notre manière d'écrire mais aussi de réfléchir. Notre pensée n'est plus linéaire, nous avons pris l'habitude de dérouler notre réflexion devant un écran, de revenir sur un argument déjà développé pour le modifier ou le compléter, et souvent de modifier le plan du document à mesure que nous déroulons notre réflexion, toutes choses que la composition sur papier nous interdit.

Nous avons longuement débattu de cette question, qui pose inévitablement celle des moyens et du contrôle, et les universitaires présents nous ont confirmé qu'elle interpellait également le monde universitaire. Les concours de la fonction publique ne pourront plus longtemps faire l'impasse sur cette question, au risque de donner des métiers auxquels ils conduisent une image en décalage total avec la réalité.

2.2 – L'exercice de mise en situation collective

La mise en situation collective est une épreuve introduite récemment, et la plupart des membres du jury la découvraient à l'occasion de cette session. Il convient de rappeler que les sujets proposés aux candidats sont préparés par les membres du jury, qui s'appuient généralement sur des situations réellement vécues en collectivité. Nous nous sommes efforcés de proposer un large choix de sujets, sans nous limiter aux questions de gestion interne, pour refléter la diversité des politiques publiques territoriales et la complexité de l'articulation des compétences entre différents niveaux de collectivités.

Le jury a constaté que beaucoup de candidats étaient surpris par l'exercice. Ceux qui passaient parallèlement le concours de l'ENA, en particulier, ont témoigné de leur étonnement face au caractère très concret des sujets. L'exercice semble d'autant plus difficile que le candidat n'a qu'une connaissance livresque des collectivités.

Les consignes données au jury sont claires : cet exercice doit donner à voir la capacité du candidat à se projeter dans une situation professionnelle, et servir de support à la discussion en entretien individuel. Il n'a pas à être noté en tant que tel.

Certains groupes ont admis s'être concertés avant d'entrer dans la salle sur la conduite à tenir (tutoiement ou vousoiement, par exemple) mais le risque alors est de proposer une prestation trop policée. Nous nous sommes interrogés sur le fait d'ouvrir la possibilité d'un temps de préparation (10-15 mn) au groupe pour lui permettre de s'approprier le sujet. Certains ont pris le risque de ne pas démarrer immédiatement et de prendre le temps d'une relecture du sujet. Le fait de se lancer directement peut favoriser les profils « spontanés » au détriment de ceux plus réfléchis. Cette question a fait débat dans le jury, qui en définitive a considéré que les sujets se prêtaient plutôt à la spontanéité.

Quelle que soit la manière dont le groupe appréhende le sujet, l'intérêt de l'épreuve tient dans sa durée, car le naturel revient progressivement et révèle les traits de personnalité des candidats. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs admis avoir oublié la présence du jury au bout d'un moment.

Au cours des délibérations, nous nous sommes souvent interrogés sur la contrainte qui nous était posée de juger le candidat sur l'analyse qu'il faisait de sa prestation dans l'exercice collectif. Celle-ci est souvent intéressante car il a pris le temps de réfléchir. Les débats ont été parfois vifs face à des candidats portant un regard lucide sur une prestation globalement moyenne voire médiocre sur la forme.

Notre conclusion est qu'il faut être modeste sur ce que nous pouvons attendre de l'épreuve. Même si les sujets proposés sont inspirés de cas concrets, la forme de l'exercice a un caractère nécessairement artificiel. Beaucoup de candidats l'ont souligné au cours de l'entretien, il est rare en situation professionnelle d'arriver dans une réunion sans en connaître ni l'objet ni le rôle qu'on doit y tenir. Le fond est souvent décevant, surtout pour le membre du jury qui a proposé le sujet.

Nous avons surtout été attentifs à la manière dont les candidats prennent la parole, l'écoute dont ils font preuve, leur contribution à la réflexion collective ou leurs apports en termes de méthode. Peut-être faudrait-il assumer que le fond de la prestation puisse être jugé. Dans un nombre limité de cas, le jury a pris en compte dans sa délibération le fait que le candidat, ayant tiré au sort un rôle en adéquation avec son parcours, a commis des erreurs grossières au cours de la simulation.

Au final, sur les concours externe et interne, l'épreuve de mise en situation fait ressortir une grande diversité des candidats là où les parcours académiques pourraient laisser craindre des profils plus formatés. C'est une épreuve intéressante par ce qu'elle nous donne à voir des candidats.

Le jury suggère d'ailleurs une réflexion sur le coefficient accordé à l'épreuve (actuellement de 2), par rapport à celui accordé aux épreuves orales techniques (coefficient 3) voire à l'épreuve facultative de langue (coefficient 2 pour les points au dessus de la moyenne). Un coefficient égal à celui des épreuves techniques paraîtrait un minimum.

2.3 – L'entretien

L'épreuve d'entretien commence par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation : souvent récitée, cette présentation est de peu d'intérêt pour le jury qui a déjà pris connaissance des dossiers des candidats. Peut-être faudrait-il en faire évoluer la forme, par exemple en organisant la discussion autour de quelques questions communes à tous les candidats.

Au cours de la discussion, le jury s'est employé à vérifier la motivation des candidats, et à tester ses réflexes professionnels par de courtes mises en situation. En termes de motivation, nous avons été surpris du nombre de candidats qui présentaient le concours sans avoir jamais effectué ne serait-ce qu'un stage de courte durée dans une collectivité. Plus encore, la plupart disaient n'avoir jamais assisté à un conseil municipal, ou à une assemblée plénière d'une autre collectivité.

Ce constat est évident pour le concours externe. Si beaucoup de candidats ont profité d'une année de césure pour enrichir leur parcours, rares sont ceux qui en profitent pour aller voir le fonctionnement d'une collectivité.

Mais il vaut aussi pour les candidats internes issus d'autres fonctions publiques que la territoriale. Dans le concours interne, le jury a remarqué de grandes différences d'approche entre les candidats ayant une expérience des collectivités territoriales et ceux issus de la fonction publique de l'État. Sans réelle surprise, la principale porte sur la manière de se projeter dans le rapport à l'élu. Le jury a d'ailleurs du souvent « convoquer » les élus à travers ses questions pour obtenir un positionnement de la part du candidat à leur égard.

Les échanges ont souvent montré une vision assez étroite des collectivités, limitée aux Régions et aux Métropoles, ce qui interroge sur la perception qu'ont certains de la proximité. Les territoires ruraux sont en dehors de toute représentation, même de la part de candidats qui affichent des origines dans des communes éloignées des métropoles. Cela interroge sur l'adéquation entre le recrutement et les besoins des collectivités, les départements et les communes restant de gros pourvoyeurs de postes, et il faut espérer que la formation permettra aux lauréats de s'ouvrir à d'autres perspectives.

3) LES DÉLIBÉRATIONS

3.1 – Organisation des délibérations

Les temps de délibération ont souvent donné lieu à des échanges nourris, témoignant de la complémentarité des trois collègues. En particulier, les attentes exprimées par les membres du collège des élus et ceux des fonctionnaires territoriaux les conduisaient souvent à percevoir des détails différents dans la posture professionnelle du candidat. Cette diversité des points de vue a permis pour bon nombre de candidats de conforter l'appréciation positive qui pouvait être portée sur leur prestation, mais dans d'autres cas elle a introduit des nuances conduisant à une notation un peu moins bonne.

L'ensemble du jury a tenu à remercier les agents du service des concours du CNFPT pour leur disponibilité et la qualité de l'organisation mise en place. Le fait de pouvoir disposer de photos des candidats dans les dossiers s'est avéré utile dans les temps d'harmonisation des notes en particulier pour le concours externe dont les épreuves se sont déroulées sur deux semaines consécutives.

3.2 – Nos interrogations sur le troisième concours

Le jury s'est longuement interrogé sur le 3ème concours, réservé aux personnes ayant une expérience significative dans le secteur privé, dans une activité associative ou ayant exercé un mandat électif.

A la lecture des dossiers, les candidats avaient un profil proche de ceux du concours interne : deux avaient travaillé avec des élus, quatre autres avaient une expérience significative dans des établissements publics de l'État. Seules deux personnes venaient du secteur privé.

Pour autant, le jury a été surpris de la faible connaissance du monde des collectivités par les candidats et il s'est interrogé sur la réalité de leur motivation. Certains candidats n'avaient réfléchi ni sur le positionnement managérial du cadre territorial, ni sur le rapport à l'élu.

La déception du jury au vu des prestations des candidats s'est traduite par l'absence de liste complémentaire.

Cela pose de toute évidence la question de l'attractivité du troisième concours et de la difficulté à attirer les talents dans le secteur public, dans un contexte très concurrentiel sur le recrutement des cadres et dans une société où le sens du service public est interrogé. Il serait intéressant d'approfondir l'analyse en observant les résultats sur plusieurs années et en les comparant avec ceux d'autres concours.

3.3 – Le niveau d'admission

Le jury a fixé le seuil d'admission à un niveau légèrement supérieur à celui des années précédentes pour le concours externe et interne (respectivement : 12,02 et 11,57), sachant qu'avec les listes complémentaires le niveau est comparable à celui de 2017. Quant au 3ème concours, le niveau d'admission est sensiblement inférieur à celui de l'an dernier (12,5 contre 13,19 en 2017) pour les raisons exposées précédemment.

Nous avons veillé en fixant le niveau des listes complémentaires à la cohérence de la promotion au regard des notes obtenues par les candidats aux épreuves d'admission, ce qui explique qu'elle comporte plus de noms pour le concours externe que pour le concours interne.

4) LA PROMOTION

Entre la liste des admis arrêtée par le jury le 21 novembre et la promotion qui intègre l'INET en janvier 2019, il existe plusieurs différences sensibles. Plusieurs candidats ont obtenu parallèlement le concours de l'ENA et ont intégré cette école : pour la plupart d'entre eux, cela n'aura pas été une surprise pour les membres du jury au vu de leur parcours.

L'INET a donc mobilisé en totalité les listes complémentaires établies pour le concours interne et pour le concours externe. Au final, la promotion comptera 43 élèves, dont une issue du concours 2017 et ayant bénéficié d'un report de formation. Parmi les élèves issus du concours interne, les trois quart ont une expérience en collectivité.

Plus surprenante est la parité exacte de la promotion issue du concours 2018 (21 femmes et 21 hommes), alors même que les résultats au stade de l'admissibilité faisait ressortir une légère prédominance masculine, prédominance qui avait perduré à l'issue de la phase d'admission. Il serait intéressant de comparer ce résultat à ceux des autres écoles du service public organisant leur concours sur la même période.

Au delà de la parité, le jury s'est interrogé sur l'image que la promotion donnait du cadre d'emplois en termes de diversité. Là encore, il reste des marges de progression mais nous pouvons noter avec satisfaction la présence sur la liste finale de plusieurs lauréats ayant une double culture française et d'un autre pays. Cela augure bien de l'esprit d'ouverture que nous souhaitons promouvoir dans les collectivités.

Marie-Francine FRANÇOIS

Présidente du Jury

Directrice générale des Services
de la Ville de Clermont-Ferrand

V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'économie

Progrès technique et emploi.

Composition portant sur un sujet de droit public

L'association des citoyens aux décisions publiques locales.

Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

La notion de droits culturels et évolution de la politique culturelle d'une collectivité.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

La transformation numérique et l'intelligence artificielle peuvent-elles changer la nature de la démocratie et du service public ?

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

La liberté de vote des taux d'imposition a-t-elle encore un sens ?

Les budgets locaux sont-ils devenus des variables d'ajustement du budget de l'État ?

Pour quelles raisons les outils actuels de péréquation pourraient-ils ne plus être satisfaisants ?

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité additionnelle ont-ils vocation à disparaître ?

2) CONCOURS INTERNE

Note de synthèse portant sur un sujet d'économie

L'économie circulaire dans les stratégies économiques des territoires.

Note de synthèse portant sur un sujet de droit public

Le financement des cultes.

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle

L'éventuelle prise de compétence par un EPCI de l'exploitation et la construction de piscines.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

La transformation numérique et l'intelligence artificielle peuvent-elles changer la nature de la démocratie et du service public ?

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

La nouvelle contractualisation financière entre l'État et le secteur local pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement : enjeux, méthode, objectifs, conséquences et limites.

Quels sont les conditions et le bilan de la sortie des emprunts toxiques ?

Expliquez dans quel cadre précis intervient la « suppression » de la taxe d'habitation et quels en sont les effets.

À votre avis, le développement des métropoles milite-t-il pour la disparition des départements ?

3) TROISIÈME CONCOURS

Note de synthèse portant sur un sujet d'économie

Collectivités territoriales et économie numérique.

Note de synthèse portant sur un sujet de droit public

Étude sur l'égalité professionnelle femmes/hommes.

Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Processus, conditions, opportunités et risques de la mise en place d'une commune nouvelle.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

La transformation numérique et l'intelligence artificielle peuvent-elles changer la nature de la démocratie et du service public ?

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

L'action des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) a-t-elle un impact réel sur la gestion des collectivités territoriales ?

La réforme de la taxe d'habitation : quelles conséquences pour les collectivités territoriales ?

Les départements face aux dépenses sociales : quelles solutions ?

VI. COMMENTAIRES DES CORRECTEURS ET CORRECTRICES

1) CONCOURS EXTERNE

Composition portant sur un sujet d'économie

Le sujet était pertinent, d'actualité et bien posé. Il permettait aux candidats d'exprimer leurs connaissances et compétences, d'aborder un grand nombre d'enjeux économiques et sociaux, et faire preuve d'analyse économique. Toutefois, il manquait peut-être, dans les documents proposés, un texte mettant en lumière plus précisément les problèmes territoriaux d'attractivité.

Le niveau était, comme toujours, très hétérogène même s'il semble que sur cette session la moyenne était plus faible que pour les sessions antérieures. Le traitement du sujet a été, dans l'ensemble, académique sans « génie » particulier : de bonnes connaissances, sans étincelles qui auraient pu faire une différence notoire avec les autres candidats. La forme de l'exercice a été comprise et maîtrisée mais les candidats ont souvent restreint le sujet à des exemples français alors que la dimension européenne et internationale était à traiter.

Il a été parfois relevé une incapacité manifeste à problématiser des sujets d'économie, voire même à poser une réflexion de manière structurée ; mais aussi une absence des aspects théoriques et conceptuels.

Enfin, les candidats ont très peu apporté de connaissances en-dehors du dossier et ont eu des difficultés pour bâtir une conclusion, répondre à une thèse et personnaliser leur raisonnement.

Composition portant sur un sujet de droit public

Le sujet était indéniablement d'actualité et touchait naturellement les collectivités locales (enjeux concrets, attendus forts de la part des élus comme des équipes de direction), mais également le plan national. Par conséquent, c'était un sujet qui permettait aux candidats à la fois de se référer à leurs connaissances juridiques, de s'aider du dossier joint et de faire valoir une expression plus personnelle. L'intérêt résidait surtout sur la nécessité de dégager des problématiques et des prises de position sur les évolutions.

Les candidats ont compris globalement le sujet mais sont restés trop souvent collés aux documents joints et n'ont pas toujours réalisé un véritable travail de composition se rapprochant parfois d'une note de synthèse. Un dialogue entre cadre légal, stratégie, illustrations concrètes était attendu pour répondre pleinement au sujet.

La difficulté majeure a consisté à déterminer avec précision les différents termes du sujet afin de ne pas trop s'en éloigner. En outre, certains ont eu tendance à faire plutôt une copie de culture générale que de droit public.

Dans l'ensemble, les candidats n'ont pas hésité à prendre position sur l'intérêt ou non de l'association des citoyens aux décisions publiques locales en développant de nombreux arguments.

Peu de candidats sont parvenus à traiter le sujet de manière exhaustive. La difficulté majeure a consisté à cibler le sujet et à déterminer le contenu du terme « association ».

Un certain nombre ont paraphrasé les documents joints sans apporter aucune précision, d'autres se sont d'ailleurs bornés à citer les seules procédures mentionnées dans les documents joints.

En dehors des connaissances juridiques acquises par les candidats, les points forts résidaient dans les prises de position adoptées sur la participation des citoyens et surtout, sur les évolutions futures. Les développements étaient logiques et cohérents, ce qui démontrait une certaine maturité.

Le regard critique apporté dans certaines copies était également très intéressant ainsi que le suivi de l'actualité politique.

Les candidats qui ont vraiment traité le sujet, ont non seulement su mentionner l'ensemble des règles juridiques applicables mais aussi les mettre en perspective, faire un bilan assez exhaustif et se prononcer sur les perspectives en prenant en compte l'environnement actuel. Ils ont également émis des propositions concrètes, efficaces et tenu une réflexion qui couvrait un large champ et des problématiques intéressantes donnant envie de travailler avec eux.

Enfin, trop de candidats ont eu du mal à prendre de la hauteur par rapport aux documents, à proposer une stratégie argumentée d'illustrations concrètes utilisées à bon escient. Il a été déploré trop d'imprécisions, de copier-coller, pas assez de mise en perspective des enjeux et des questions que peuvent se poser les élus locaux.

Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Il s'agissait d'un sujet bien destiné à de futurs administrateurs. Ils ne pouvaient l'ignorer, ce qui ne pouvait que les aider (ne serait-ce que psychologiquement, pour lire les documents dispensés). Quoique cela pouvait aussi en induire certains en erreur, car posséder trop de connaissances sur un sujet de note de synthèse peut conduire le candidat à ne pas appliquer scrupuleusement la méthodologie, à anticiper sur le contenu et à extrapoler ; ce qui est sévèrement sanctionné.

Le sujet portant sur les droits culturels n'était pas difficile à traiter. Il n'était pas de nature à mobiliser des connaissances techniques ou fonctionnelles précises. L'exercice de synthèse était donc à la portée du candidat qui maîtrise les techniques de lecture sélective et de prise de notes. Il permettait à des externes de faire état d'une certaine hauteur de vue. Par contre, il rendait plus difficile la capacité à juger d'aptitudes opérationnelles d'organisation, de proposition de décisions, d'appréhension de risques techniques, juridiques et politiques.

Enfin, ce sujet « classique » ne présentait pas de difficultés particulières, d'autant que le plan ne posait aucun problème (la situation actuelle / les propositions).

Dans leur ensemble, les candidats n'ont pas répondu aux attentes, soit en ne tenant pas suffisamment compte de la demande exprimée par le maire et le DGS, soit par défaut de maîtrise du dossier d'appui et l'absence d'exploitation des exemples, pourtant nombreux. Certains d'entre eux ont préféré développer leur travail autour des politiques culturelles, oubliant le volet droits culturels, ou...inversement. Trop peu de candidats ont pu traiter le sujet dans ses deux composantes, de manière équilibrée, la première partie plus synthétique servant de base, de fondement, au traitement dans la seconde partie, de la mise en situation.

Les copies qui proposaient un plan d'action donnant une vraie place à l' élu (l'adjoint à la culture, le maire) ont été très rares. Au contraire, les copies ont donné quasiment toujours une place prépondérante à l'administration. Ceci est problématique, car elles montrent des candidats qui n'ont pas compris la culture territoriale et se rapprochent plus d'une culture d'administration centrale.

Le niveau d'ensemble a été hétérogène. L'exercice de la note de synthèse accompagnée des propositions n'a pas été toujours maîtrisé dans ses composantes : introduction, première partie synthétique, seconde partie, réponse à la mise en situation. Les plans n'ont pas été suffisamment détaillés, et des développements ont été soit rédigés sous forme de bloc dense, soit de nombreuses puces ont segmenté un travail qui est devenu, de fait, éloigné d'un produit rédigé. L'absence de maîtrise du temps a expliqué certainement des copies ou des secondes parties inachevées.

La partie synthétique destinée à présenter les droits culturels a été en général, mieux réussie que la seconde partie. Les candidats ont peiné à répondre à la mise en situation : des propositions sont restées trop générales, peu adaptées aux collectivités locales dans leurs contenus, comme dans la conduite de projet. La place des élus, le rôle de la direction générale des services, l'action des services internes n'ont pas été perçus et les propositions sont apparues bien souvent déconnectées de la situation.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

Le sujet proposé, ancré dans l'actualité, n'était pas difficile à illustrer aussi bien dans la littérature de science-fiction que dans la pratique démocratique et administrative actuelles. Sa principale difficulté était d'articuler de manière problématisée les quatre termes de la question posée.

Les candidats ont été globalement bien inspirés, ont bien vu les aspects philosophiques et théoriques de la problématique en puisant leurs citations dans la philosophie et la littérature. Mais, le plan et la thèse ont souvent été trop classiques.

Il a manqué du souffle, de la personnalité et du raisonnement personnel. De plus, beaucoup de candidats n'ont pas répondu à la question posée. De ce fait, le sujet a permis une bonne sélection des candidats entre ceux qui ont une vision personnelle de ceux qui répètent ou réécrivent des idées reçues.

Un certain nombre de candidats n'ont pas compris la portée réelle du sujet. Ils ont eu la tentation de proposer un plan basique, peu problématisé, qui ne permettait pas de faire ressortir les risques de fond pour la démocratie et le service public. Ce qui a eu pour conséquence, une vision souvent angélique et un regard incomplet porté sur les nouvelles technologies. Il a été noté régulièrement des approches hors-sujet sur le thème du développement démocratique à travers les âges, depuis Athènes, entraînant un certain plaçage de connaissances de base sur la démocratie. Or, ce n'était pas la question posée.

Une place trop importante a généralement été donnée à l'aspect démocratique au détriment du service public. Par ailleurs, peu de candidats ont fait la distinction nécessaire sur le niveau de risque entre transformation numérique et intelligence artificielle qui ne sont pas du tout à placer au même niveau :

c'était une des clés de compréhension du sujet.

Le niveau global des candidats s'est situé pour une grande partie d'entre eux dans la moyenne. Ainsi, il n'y a eu que peu de très basses ou très hautes notes.

Il paraît utile de rappeler aux candidats les attendus d'une telle épreuve : réfléchir à une question contemporaine en défendant une vision de manière étayée ; problématiser sa réflexion, en restant clair et lisible ; chercher à illustrer avec des éléments théoriques et pratiques (au niveau local, national, européen...) en n'omettant pas le champ d'intervention et d'action des collectivités territoriales

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

La question 1 était intéressante mais sa formulation a été mal interprétée par quelques copies qui ont abordé la question sous son angle national et non territorial, donc étaient hors sujet. Le traitement a, par ailleurs, été souvent fait plutôt sous l'angle juridique que financier.

La question 2, très pertinente et d'actualité, a globalement été bien comprise, même si certains candidats ont oublié d'évoquer le lien avec les contraintes européennes.

La question 3 était plus complexe et nécessitait des connaissances précises sur les outils de péréquation. Or, très peu de copies ont répondu réellement à la question : les candidats ont eu une interprétation beaucoup plus large en évoquant plutôt la péréquation au sens large.

La question 4 était la plus difficile à appréhender et a été mal comprise par une large majorité de candidats qui n'ont pas saisi la question et le concept de fiscalité additionnelle. Les enjeux liés à la fiscalité intercommunale sont visiblement peu maîtrisés, ce qui engendre des contresens.

Les deux premières questions posées avaient une vocation plus large que les questions 3 et 4 qui étaient plus « techniques », ce qui a permis de faire la différence entre des candidats maîtrisant des fondamentaux et ceux qui avaient des connaissances plus pointues.

Les principales difficultés rencontrées ont été une analyse partielle des questions, une démonstration non poussée au bout et un manque de précision et d'argumentation. Mais souvent, les connaissances sont bien structurées (ce qui traduit une bonne maîtrise de l'exercice) et nombreuses. Les meilleures copies sont celles qui ont réussi à dégager une problématique pertinente, au-delà des connaissances à mobiliser.

Enfin, il a été remarqué un glissement progressif d'année en année vers des réponses de plus en plus longues et structurées, avec des plans apparents, parfois très détaillés.

2) CONCOURS INTERNE

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet d'économie

L'économie circulaire était un sujet de concours intéressant, qui bénéficiait d'une actualité riche (élaboration des plans régionaux, développement d'initiatives par différents types de collectivités, enjeu croissant d'une évolution vers une économie soutenable) et suffisamment original pour créer de réels écarts entre les candidats, en évaluant véritablement leurs aptitudes. L'épreuve permettait à la fois d'opérer un travail précis de définition et de problématisation (enjeux, atouts et limites de l'économie circulaire) qui devait permettre de distinguer nettement l'économie circulaire de l'économie linéaire mais aussi des concepts de développement durable ou d'économie sociale et solidaire.

Ensuite, les propositions pouvaient être très variées et correspondre à différents types de leviers pour les collectivités (gouvernance partenariale, schémas et planification, commande publique, participation citoyenne...). Enfin, le sujet permettait de mobiliser la théorie économique et d'envisager des comparaisons internationales.

La perception du sujet par les candidats a été globalement satisfaisante, malgré des écarts très importants. Un critère majeur de distinction entre les travaux a correspondu à la compréhension précise des enjeux du sujet qui a permis ensuite des développements intéressants.

Il a été constaté que beaucoup de candidats s'appuyaient sur une analyse assez superficielle du sujet et organisaient leur travail davantage autour des enjeux du développement durable.

Les enjeux spécifiques pour les collectivités territoriales n'ont généralement pas été assez bien identifiés, ce qui rend beaucoup de travaux très descriptifs et peu opérationnels.

Au final, peu de candidats ont semblé réellement à l'aise face à ce sujet et rares ont été ceux qui paraissaient avoir des connaissances préalables sur les enjeux de l'économie circulaire.

Le niveau des candidats a été dans l'ensemble moyen avec relativement peu de bonnes ou très bonnes copies. Beaucoup d'entre elles ont montré une maîtrise convenable de la forme (orthographe, construction d'un

plan, présentation) mais certaines difficultés ont été récurrentes (lisibilité, maladresse des formulations, structuration insuffisante des paragraphes et des parties). Ces écueils ont handicapé sérieusement un nombre élevé de travaux notamment, lorsqu'ils se cumulaient avec des faiblesses dans le traitement du sujet.

Face à un sujet relativement original, la grande majorité des candidats s'est fortement appuyé sur les documents du dossier qui structuraient la quasi-totalité des travaux.

Pour autant, la capacité des candidats à exploiter au mieux les informations du dossier a été extrêmement variable, alors même que plusieurs documents étaient très synthétiques, assez faciles d'accès et riches d'informations.

Les meilleures copies sont parvenues à utiliser ces informations pour développer une véritable réflexion argumentée, structurée et opérationnelle, prenant en compte les différentes dimensions du sujet, avec un éclairage pertinent de la théorie économique.

L'écueil principal de l'épreuve est venu du fait que beaucoup de candidats ont semblé hésiter entre une présentation de note administrative et celle d'une dissertation académique (le format de l'épreuve nécessite en effet de maintenir un équilibre difficile entre les propositions opérationnelles et une réflexion plus généraliste autour des enjeux du sujet).

L'épreuve présente l'intérêt majeur d'évaluer un grand nombre de compétences et de qualités attendues de la part de futurs administrateurs territoriaux (analyse, synthèse, culture économique, aisance rédactionnelle, capacité à proposer, réalisme...), tout en se situant dans un cadre adapté aux enjeux des collectivités.

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet de droit public

Le sujet était incontestablement d'actualité. Il balayait à la fois une problématique nationale qui se pose au législateur et une thématique locale qui touche les collectivités territoriales.

Il était par ailleurs, classique mais riche avec un apport jurisprudentiel plutôt récent qui éclairait les enjeux et soulignait, plus d'un siècle après la loi de 1905, qu'il est riche de complexité.

Les candidats n'ont pas toujours compris le sujet qui était celui du financement et non pas de la laïcité en général.

Des propositions attendues se sont souvent révélées absentes, incomplètes et pas toujours pertinentes. La plupart d'entre elles était porteuse d'aucune originalité. Force est de constater que fort peu de candidats ont su formuler des propositions solides alors que le dossier qui leur était fourni leur donnait des pistes.

La plupart des candidats se sont livrés à un devoir de portée essentiellement juridique sans chercher nécessairement à prendre de la hauteur et à asseoir leur raisonnement sur un ancrage local. Le ton était parfois bien trop académique alors qu'il s'agissait d'un concours interne sauf à penser qu'il ne concernait que fort peu de praticiens territoriaux.

Le niveau global des candidats a été, pour une très grande majorité, moyen. Dans les rares bonnes copies, il y a eu des propositions concrètes, efficaces, une réflexion qui couvrait un large champ et des problématiques intéressantes donnant envie de travailler avec le candidat. Le défi du temps a néanmoins souvent été bien géré afin de produire une copie complète.

Épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle

Le sujet proposé a pu paraître technique mais il s'agissait de traiter une problématique de politique publique rencontrée par de nombreux EPCI. En ce sens, il faisait appel à l'expérience des candidats et à de nombreuses compétences qu'un administrateur territorial doit posséder : connaissances juridiques, identification des enjeux, sens du management de projet, optimisation des services publics locaux sous contraintes financières, juridiques et organisationnelles.

Même si la thématique proposée, à savoir la construction et l'exploitation de piscines, pouvait, à première vue, apparaître assez « triviale » et assez peu intéressante pour les non spécialistes, le sujet a été très bien pensé.

Le dossier, riche, permettait de traiter des piscines en tant que telles, mais surtout de l'ensemble des enjeux associés, de nature sociale, économique, politique, financière ainsi que des transferts de compétences.

Sans doute le sujet était-il un peu plus complexe que les années précédentes. La richesse du dossier a conduit certains candidats (une majorité) à consacrer un temps trop important à la lecture et la compréhension de ce dernier et un temps corrélativement insuffisant à la structuration de la copie et à ses développements.

Globalement, le sujet a pu dérouter certains candidats par son côté technique parfois accentué par une masse documentaire, certes parfaitement accessible, mais très orientée politique publique des sports aquatiques.

Le sujet proposait une structuration de la note assez évidente qui a été d'ailleurs, majoritairement, bien respectée par les candidats.

Comparativement aux années précédentes, le niveau des copies est apparu notablement plus faible. Peu de copies ont mérité une note « satisfaisante ».

Il a été constaté un manque de mise en valeur des enjeux, que ce soit au niveau de l'introduction (même si une majorité de candidats essaie de proposer une problématique) ou dans les développements.

Certaines copies, assez nombreuses, présentent de graves défaillances rédactionnelles. De nombreux candidats ne semblent pas faire de différence entre un langage oral et une note administrative qui doit être impersonnelle, précise et claire.

Peu de prestations sont parvenues à répondre correctement à la commande passée dans le style rédactionnel attendu. Ce sujet permettait également de mettre en relief une absence de maîtrise des candidats des éléments parfois de base du droit public.

A l'inverse, certaines copies, trop rares, étaient parfaitement rédigées, précises, concises et avec de véritables solutions opérationnelles et qui faisaient apparaître clairement le choix du candidat entre divers scénarii possibles.

Beaucoup de candidats ont oublié d'être opérationnels, et se sont concentrés sur des sujets juridiques, restant descriptifs ou superposant les exemples sans les analyser. Les propositions ont manqué souvent de côté pratique, et beaucoup ont oublié de laisser le choix à la présidente en ne proposant qu'un scénario.

Le dossier n'a été restitué que partiellement. Seules de rares copies ont exploité les documents proposés de manière satisfaisante. Le propos a souvent été très général et manquant clairement d'illustrations et de références juridiques. Les propositions opérationnelles ont presque toujours été partielles et s'appesantissant parfois longuement sur des éléments ponctuels.

De façon plus générale, l'épreuve apparaît très utile pour appréhender la capacité de synthèse et de réflexion des candidats. La capacité d'un candidat à mettre en valeur les enjeux apparaît essentielle. De plus, cette épreuve doit permettre d'identifier parmi les candidats quels seront les futurs administrateurs capables de faire preuve d'ouverture d'esprit, de rigueur administrative, de qualités rédactionnelles de haut niveau, et d'être promoteur de véritables solutions pour les collectivités dans un contexte particulier.

Elle permet aussi, de vérifier que le candidat a une connaissance de l'environnement territorial et politique des collectivités. Elle est donc en ce sens un révélateur des potentialités des candidats à occuper, à moyenne échéance, un poste d'administrateur territorial.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

La thématique générale du sujet se prêtait parfaitement à l'épreuve. Elle renvoyait en effet véritablement à une question de la société contemporaine qui, de plus, permettait de mobiliser les capacités analytiques des candidats.

Avec deux phénomènes à envisager, à savoir la transformation numérique et l'intelligence artificielle, et leurs effets sur deux institutions à décrire, la démocratie et le service public, le libellé du sujet appelait de fait quatre analyses : de l'impact de la transformation numérique sur la démocratie, de l'impact de l'intelligence artificielle sur le service public, de l'impact de la transformation numérique sur le service public et de l'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie.

La confusion née du quadruple questionnement appelé par le sujet a pu perturber les candidats pour se traduire par deux écueils antagonistes : des développements essentiellement descriptifs dans lesquels les quatre questions sont envisagées successivement sans fil directeur réel ou cohérent de l'argumentation et un propos général et peu rigoureux dans lequel transformation numérique et intelligence artificielle, voire démocratie et service public, sont hâtivement assimilés.

Il a été noté d'une part, la présence de prise de position plutôt clairement exprimée quant au sujet et c'est bien le but de cette épreuve : affirmer un point de vue en veillant naturellement à le démontrer, et d'autre part une bonne connaissance de l'actualité (objectifs du Gouvernement actuel, missions du secrétariat d'État au numérique, rapport Villani, CAP 22, affaire Snowden, dernières élections américaines...).

Globalement, le sujet n'a été souvent que partiellement traité. Une difficulté majeure pour nombre de candidats a été d'avoir une vision d'ensemble du sujet, une approche surplombante. Mais cette dernière nécessitait une solide culture générale.

Cette épreuve a permis de juger la curiosité des candidats, leur culture générale, leur aptitude à l'argumentation, la structuration de leur raisonnement, leur niveau rédactionnel, leurs qualités stylistiques et le travail investi puisqu'ils ont dû respecter une méthodologie et faire part d'un contenu spécifique.

Enfin, il a été regretté un formatage important des candidats qui prennent peu de risques ou qui superposent les références sans forcément leur donner de la pertinence.

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

Les sujets « finances locales » permettent de distinguer ce concours des autres de la haute fonction publique et permettent aux correcteurs d'identifier rapidement l'intérêt des candidats pour la carrière d'administrateur territorial.

L'épreuve était composée de quatre sujets d'actualité des finances locales. Ces derniers recoupaient l'ensemble des problématiques actuelles de la matière. Elles permettaient de mobiliser un nombre important et précis de connaissances en formulant une argumentation variée.

Les sujets ont, globalement, été bien appréhendés. Aucun d'entre eux n'a fait l'objet d'incompréhension récurrente.

Il a été observé que, depuis trois ans, le niveau des candidats a sensiblement progressé. La « nouveauté » de l'épreuve, mal appréhendée les années précédentes, est désormais assimilée. Les candidats semblent avoir pris la mesure des exigences de l'épreuve : synthèse, argumentation, connaissances, références juridiques et financières.

Pour la question 1, d'actualité et pertinente, de nombreux candidats se sont calés sur le plan proposé dans le titre et du coup n'ont dégagé aucune problématique. Si une majorité disposaient des connaissances précises et ont bien perçu les enjeux, il a été noté que certains n'avaient aucune connaissance et ont fait un hors sujet complet.

Le document joint pour la question 2 était très complet et a eu pour conséquence le fait que les candidats se sont contentés des éléments y figurant et n'ont de ce fait pas suffisamment développé le volet préventif. De plus, beaucoup se sont limités au plan proposé dans le titre.

Comme pour la question 2, les candidats se sont contentés pour la question 3 des éléments figurant dans le document. Ce qui a entraîné, bien souvent, une absence d'approche critique sur l'évolution des compensations dans le temps.

Les réponses à la question 4 ont très peu évoqué les aspects financiers. Beaucoup de candidats n'ont pas eu d'approche finances publiques et encore plus nombreux ont été ceux qui n'ont pas répondu clairement à la question posée.

Sur l'ensemble de l'épreuve, il a été remarqué une vraie difficulté pour définir des problématiques en dehors des titres, pour se dégager des documents (de nombreuses copies ont recopié des paragraphes entiers), pour apporter des connaissances personnelles, et pour se démarquer par une certaine originalité.

Enfin, globalement, le niveau a été correct avec toutefois une grande dispersion : certains candidats n'ont visiblement aucune connaissance ni pratique des finances publiques alors que d'autres possèdent une grande maîtrise des sujets.

3) TROISIÈME CONCOURS

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet d'économie

Le sujet était pertinent et bien posé. Il devait permettre normalement aux candidats d'exprimer leurs connaissances et compétences, et faire preuve d'analyse économique.

À quelques exceptions près, le niveau des candidats est apparu très faible, moins à cause de leurs connaissances ou de la maîtrise formelle de l'exercice, que de leur incapacité manifeste à problématiser un sujet d'économie, voire même à poser une réflexion de manière structurée.

Le niveau de réflexion et d'analyse a été en moyenne très faible.

Formellement, l'exercice a été en général compris et maîtrisé.

Il a été déploré que les aspects théoriques et conceptuels soient la plupart du temps omis.

Note de synthèse et de propositions portant sur un sujet de droit public

Le sujet a été jugé intéressant, pertinent et d'actualité. Il a été bien perçu par la majorité des candidats qui l'ont traité globalement correctement.

La plupart des candidats a maîtrisé la technique de la note de synthèse mais leur capacité à faire a différé sensiblement.

La principale difficulté a été une synthèse appauvrie peu agréable à lire faute d'articulations véritables. De plus, il y a eu parfois un parti pris sur le sujet et bien souvent les copies sont restées à la seule vision théorique.

Au final, cette épreuve est jugée absolument nécessaire car elle permet de déceler des défauts mais surtout des qualités indispensables au grade convoité et d'apprécier la clarté et l'organisation des idées. Enfin, elle reflète les capacités des candidats à travailler vite et utile.

Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale

Le sujet a été estimé très intéressant, pertinent, d'actualité et accompagné d'un dossier riche et complet.

Dans l'ensemble les candidats ont bien perçu le sujet. Mais peu de copies ont été au niveau attendu en termes de qualité d'aide à la décision.

Beaucoup de copies ont peiné à se dégager d'une approche descriptive et de la réglementation et peu ont proposé un plan d'action opérationnel de nature à répondre à la commande. Ceci a démontré une mauvaise appréhension des attendus de l'épreuve.

L'analyse n'a été réellement « balancée » que chez quelques candidats, la majorité se contentant d'une approche avantages / inconvénients superficielle.

Les principales difficultés ont été d'identifier les documents clé, synthétiser les documents très fournis, faire un plan problématisé, s'élever au niveau du conseil stratégique afin de répondre à la question posée, s'engager dans le conseil donné tout en restant dans son rôle, être synthétique tout en demeurant précis lorsque c'est nécessaire.

La rédaction a été dans l'ensemble de qualité, il n'y a eu pratiquement aucune erreur d'analyse des textes et données.

Il a été souligné une bonne connaissance des collectivités de la part de ces candidats du troisième concours.

Composition portant sur une question de la société contemporaine

La distribution des notes est apparue conforme à celles constatées les années précédentes. Cependant, le nombre de copies indigentes a été plus faible que par le passé. A l'opposé de l'échelle de notation, il y a eu de très bonnes, voire excellentes copies.

Un biais a régulièrement consisté à privilégier une approche normative à une démarche d'analyse. Or, le sujet n'invitait pas à juger, positivement ou négativement, la transformation numérique et l'intelligence artificielle, mais à apprécier leurs effets sur la démocratie et le service public.

L'épreuve de composition portant sur une question de la société contemporaine apparaît essentielle dans la mesure où elle permet d'apprécier des capacités analytiques, une aptitude à l'argumentation et à la structuration du raisonnement, un degré d'aisance pour distinguer l'essentiel de l'accessoire, une curiosité pour la société contemporaine, voire une personnalité dès lors que les candidats sont capables d'une réflexion personnelle maîtrisée.

Les copies corrigées cette année permettent de confirmer cette assertion sur les différents points

Rédaction, en finances publiques, de réponses synthétiques à des questions courtes

Les questions posées ont été jugées classiques, d'actualité, faciles à appréhender, pertinentes et propices aux réflexions de la part des candidats.

La question 1 a été dans l'ensemble mal traitée par les candidats. Leurs réponses traduisaient une réelle méconnaissance d'un organisme central dans les finances publiques, une confusion dans les différents contrôles exercés par les CRC, des erreurs graves (plusieurs copies annonçaient que les CRC ont été créées dans les années 2000 !). Globalement, les réponses ont été décevantes en termes de connaissances des candidats sur un sujet pourtant classique.

Concernant la question 2, très peu de copies ont évoqué les raisons pour lesquelles il a été décidé de supprimer la TH et le peu d'apports de connaissances personnelles est également à déplorer.

Pour la question 3, la grande majorité des copies n'a pas proposé de solutions pertinentes.

Au final, les réponses ont été dans l'ensemble très peu problématisées, les développements très partiels et ont fait l'objet de peu de réflexions personnelles.

Un certain nombre de candidats en sont restés aux seuls éléments contenus dans les documents du dossier transmis, ce qui était une erreur. Si ces documents sont une aide au candidat, la copie ne doit pas être un résumé ou un « copier-coller » du document.

Globalement, le niveau a été assez faible, plus bas que pour l'externe et l'interne. Il y a eu quelques très mauvaises copies et le niveau de raisonnement n'a pas toujours été au niveau de ce qui est attendu d'un « futur » administrateur territorial. La réflexion n'a pas été poussée et la problématique a été négligée. Les candidats doivent donner beaucoup plus d'importance à l'orthographe, le style et la grammaire.

Pour bien traiter un sujet, il faut avoir une idée claire de ce que l'on veut dire, et présenter une problématique dans l'introduction, même si elle est très simple. Les meilleures copies sont celles qui guident le lecteur et le prennent par la main dans une démonstration logique.

VII. EXEMPLES DE SUJETS TIRÉS AU SORT AUX ÉPREUVES ORALES

1) CONCOURS EXTERNE

Mise en situation professionnelle collective

Contexte	Votre Région souffre de désaffection économique et culturelle. Elle subit en outre une baisse de population. Un grand projet de construction d'un pôle de compétences sur les biotechnologies a été proposé. Si sur le papier ce projet semble très attractif, des voix contestataires se font entendre critiquant le coût du projet, son manque de pertinence par rapport aux atouts de la Région et son calendrier.
Problématique proposée	La directrice générale des services souhaite avoir votre opinion sur la faisabilité de l'opportunité de ce projet.
Fonctions occupées par les candidats	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur ou directrice du développement économique • Directeur ou directrice de la formation • Directeur ou directrice de l'aménagement du territoire • Directeur ou directrice des finances
Contexte	L'adjoint au maire en charge de la culture dans une grande ville touristique demande à M. le maire s'il accepterait d'examiner son projet de création d'un festival international bisannuel de cinéma au féminin. Ce festival aurait une vocation pédagogique et de sensibilisation des jeunes publics scolarisés, serait mis en œuvre en liaison et avec le soutien des ministères chargés de la culture, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'éducation et du tourisme. Il pourrait bénéficier de financements européens.
Problématique proposée	Vous établirez à l'attention du directeur général des services une analyse approfondie de la faisabilité d'un projet de création d'un festival de cette nature.
Fonctions occupées par les candidats	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur ou directrice chargé(e) de la culture et éducation • Directeur ou directrice chargé(e) des ressources et des finances • Directeur ou directrice chargé(e) de la jeunesse et du tourisme • Directeur ou directrice chargé(e) de la citoyenneté

Droit et gestion des collectivités territoriales

- Les collectivités territoriales et les politiques sociales
- La responsabilité administrative sans faute des collectivités locales
- Les attributions relatives à la voirie
- Le cumul des mandats
- Comment les collectivités territoriales s'adaptent-elles à la baisse des dotations de l'État ?
- La coopération décentralisée
- La différenciation territoriale
- Les exécutifs locaux
- La laïcité
- La programmation des finances publiques 2018-2022

Questions européennes

- Quelle politique énergétique pour l'UE ?
- Les coopérations renforcées ont-elles fait leurs preuves ?
- Le fonctionnement de l'UE est-il suffisamment lisible pour les citoyens européens ?
- La Banque centrale européenne : rôle « leader » ou « suiveur » des marchés financiers ?
- Que signifie aujourd'hui la citoyenneté européenne ?
- Les relations entre UE et Organisation Mondiale du Commerce sont-elles convergentes ?
- La protection de l'environnement : une priorité pour l'UE ?
- Quel regard Jean Monnet serait-il susceptible de porter sur l'Europe d'aujourd'hui ?
- Les relations Union européenne et Conseil de l'Europe
- Quelle protection des droits fondamentaux dans l'UE ?

Questions sociales

- Les expérimentations de revenu universel
- L'apprentissage
- Les régimes de sécurité sociale
- Le fonctionnement des hôpitaux
- La politique migratoire en France aujourd'hui
- L'insertion professionnelle

Anglais

- Interfering in the eating habits of poor people gets results – but is it morally right ?
(By Ben Chu, *The Independent*, July 1st, 2018)
- Deaf-specialist teachers are a lifeline – the state must not cut them
(*The Guardian*, Thu 17 May 2018)
- Is it really possible to train implicit bias out of someone?
(By Linda Adams, *USA TODAY*, Jun 1, 2018)
- UK's council planners overworked, underpaid and abused, experts say
(*The Guardian*, Fri 25 May 2018)
- Virgin airlines says it will no longer help to deport immigrants
(*The Guardian*, Fri 29 Jun 2018)
- Not Enough Color In American Art Museums
(Karen Bates, *NPR*, April 13, 2018)
- How much screen time is too much for kids? It's complicated
(*The Guardian*, Thu 31 May 2018)
- Donald Trump's steel, aluminum tariffs lift low and moderate income families
(Peter Navarro, *USA TODAY*, June 1, 2018)
- We need fathers to teach manliness
(Ben Shapiro, *NEWSWEEK*, on 6/15/18)
- The school that shows good food is not just for posh kids
(*The Guardian*, WED 25 Apr 2018)

Allemand

- NSU : Unsere Leerstelle
(Jana Hensel, *Die zeit*, 23. Juli 2018)
- AfD : Alle Parteien in Bayern attackieren Rechtspopulisten
(*WELT on line*, 03.09.2018)
- Letzte Schicht in Bottrop – Spurensuche auf Zeche Zollverein
(*Deutsche Welle* 15. August 2018)

Espagnol

- La OMS situa a los antivacunas entre los riesgos para la salud de los europeos (Jorge Medina Campos, *El País*, Barcelona/Madrid, 12 sep 2018)
- Salud y dinero : los efectos colaterales de luchar contra el cambio climático (Pablo Linde, *El País*, 14 sep 2018)
- Aunque Pedro Sánchez ya no te bloquee, otros lo pueden hacer por él. Cómo actuar para defenderte si Facebook, Twitter o Instagram suspenden tu cuenta (*La Razón*, Pepe Bouza, 24 de julio de 2018)
- La violencia machista es ya una emergencia nacional en Uruguay (Montevideo, *Publico*, Daniel Gatti, 04/06/2018)

Italien

- Fondi europei, in Italia frodi e irregolarità sotto la media Ue (di Giuseppe Chiellino, *IL SOLE 24 ORE*, 06 giugno 2018)

2) CONCOURS INTERNE

Mise en situation professionnelle collective

Contexte	Suite à un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le Président du département souhaite développer les mesures de lutte contre l'absentéisme, en augmentation depuis 3 ans. En effet, celui-ci représente un coût non négligeable pour le département, à la fois en ETP non travaillés et en rémunérations des remplaçants, et met en exergue des conditions de travail difficiles dans certains services.
Problématique proposée	Le directeur général des services demande aux membres de la direction générale concernés de formuler des propositions et une méthode qu'il pourra présenter à l'exécutif.
Fonctions occupées par les candidats	<ul style="list-style-type: none">• Directeur ou directrice général adjoint des ressources• Directeur ou directrice général adjoint de l'enseignement• Directeur ou directrice général adjoint des affaires sociales• Directeur ou directrice général adjoint de l'aménagement urbain
Contexte	La Présidente du Conseil départemental souhaite mener une réflexion sur l'offre dispensée par les services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD). Elle constate un éparpillement des structures sur le territoire, une situation financière d'ensemble préoccupante et une répartition des SAAD assez inégale sur le territoire. De plus, les finances départementales, très fortement contraintes, ne peuvent plus pallier les difficultés structurelles du secteur.
Problématique proposée	Il vous est demandé de réfléchir aux bases d'une restructuration globale du secteur.
Fonctions occupées par les candidats	<ul style="list-style-type: none">• Directeur ou directrice du développement social• Directeur ou directrice personnes âgées, personnes handicapées• Directeur ou directrice des finances• Directeur ou directrice développement territorial et citoyenneté

Droit et gestion des collectivités territoriales

- Les collectivités territoriales et la lutte contre la pauvreté
- L'endettement des collectivités territoriales
- Réforme des collectivités territoriales : stop ou encore ?
- Peut-on clarifier la répartition des compétences ?
- L'expérimentation, une idée à relancer ?
- L'impôt local
- La région, un géant politique, un nain économique ?

- Grandes régions, intercommunalités XXL... : les grosses structures sont-elles l'avenir de la décentralisation ?
- La compétence de l'eau et les collectivités territoriales
- Les collectivités territoriales sont-elles bien contrôlées ?

Questions européennes

- « Unie dans la diversité » : quelles sont les traductions juridiques de la devise de l'Union européenne ?
- En quoi consiste la politique de développement de l'Union européenne ?
- Pourquoi dit-on de la Commission européenne qu'elle est la « gardienne de l'intérêt général de l'Union » ?
- La transformation de l'idéal européen au travers de l'élargissement
- Les grandes masses du budget européen depuis la crise financière de 2008
- La politique commune des transports et des réseaux transeuropéens
- Le recours en manquement, en annulation et en carence dans le droit communautaire
- Le principe démocratique est-il consacré au sein de l'Union européenne ?
- Les principes de l'application du droit de l'Union
- Les étapes de la révision des différents Traités européens conduisent-elles à l'impasse ?

Questions sociales

- Que pensez-vous de l'avenir de l'enseignement professionnel ?
- Les risques sociaux
- Les régimes complémentaires de retraite
- Les groupements hospitaliers de territoire
- Le financement de la protection sociale
- Les syndicats
- L'Organisation mondiale de la santé : son rôle et ses moyens

Anglais

- "We're still fighting that same fight" : how Spike Lee got his groove back with BlacKkKlansman
(*The Guardian*, Sat 18 Aug 2018)
- India's rejection of the Taj Mahal and the politics of hate toward muslims
(Shashi Tharoor, *NEWSWEEK*, 05/25/2018)
- Can a university rescue a city when the local authority fails?
(*The Guardian*, Tue 21 Aug 2018)
- Does China's digital police state have echoes in the West?
(*The Economist* Print Edition, May 31st 2018)
- How to persuade a robot that you should get the job
(*The Guardian*, Sun 4 Mar 2018)
- Monsanto ordered to pay \$289m as jury rules weedkiller caused man's cancer
(*The Guardian*, Sat 11 Aug 2018)
- Talk to Deliveroo couriers. See a dystopia that could be your future
(*The Guardian*, Thu 24 May 2018)
- Paradise lost ? What happened to Ireland's model eco-village
(*The Guardian*, Fri 10 Aug 2018)
- Cages Are Cruel. The Desert Is, Too
(Francisco Cantu, *The New York Times*, June 30, 2018)
- These are the stereotypes young people face when they come in contact with the law
(Charlotte Kelly, *The Independent*, Sept. 2, 2018)

Allemand

- Der Idealist unter den Rheinhauser Unternehmern
(*Rheinische Post*, 27. August 2018)

Espagnol

- Madrid y Barcelona, entre las 27 grandes ciudades que han logrado reducir sus emisiones (Pablo Linde, *El País*, 14 sep 2018)
- El cigarrillo electrónico repunta cuatro años después de su regulación (Laura Delle Femmine, *El País*, Madrid, 14 sep 2018)

Italien

- Dopo le minacce, l'Italia versa (in anticipo) i soldi all'Ue : "Pagata regolarmente la quota mensile al bilancio" (Di Marco Bresolin, *La Stampa*, 04/09/2018)

3) TROISIÈME CONCOURS

Mise en situation professionnelle collective

Contexte	La ville a fermé sa piscine d'été vétuste avant l'été pour y démarrer un important programme de rénovation avec une mise en service annoncée pour l'été prochain. Cet équipement est très apprécié par les populations des quartiers. L'ouverture des offres de prix effectuée en mai révèle un dépassement très conséquent par rapport à l'enveloppe financière affectée à l'opération.
Problématique proposée	Le directeur général des services vous demande de formuler, dans un contexte budgétaire contraint, des propositions d'actions qui ne remettent pas en cause la date d'ouverture de la piscine.
Fonctions occupées par les candidats	<ul style="list-style-type: none">• Directeur ou directrice des sports et des services à la population• Directeur ou directrice des services techniques• Directeur ou directrice de la commande publique• Directeur ou directrice des finances

Droit et gestion des collectivités territoriales

- La déontologie des fonctionnaires territoriaux

Questions européennes

- Un gouvernement de « l'Eurozone » est-il possible ?
- Le rôle des Parlements nationaux depuis le traité de Lisbonne : frein ou moteur de l'intégration européenne ?
- L'Union européenne joue-t-elle un rôle dans la défense de l'environnement ?
- Le droit de l'Union européenne limite-t-il ou encourage-t-il l'intervention des États sur le marché ?

Anglais

- The fog of lies is working (David Ignatius, *The Washington Post*, May 31, 2018)
- In a First for Germany, Hamburg Bans Diesel Engines. On 2 Roads. (*New York Times*, May 30, 2018)

Italien

- Una domenica al museo, ma non più gratis (Gregorio Botta, *La Repubblica*, 31/07/2018)

VIII. COMMENTAIRES DES EXAMINATEURS ET EXAMINATRICES

1) CONCOURS EXTERNE

Droit et gestion des collectivités locales

Cette épreuve est importante pour le concours car elle permet de déceler outre les connaissances, la culture territoriale des candidats.

La session 2018 a permis d'auditionner de très bons candidats, qui ont bien investi et réfléchi le programme de l'épreuve.

Il est à noter, comme les années précédentes, des candidatures insuffisamment préparées, qui occupent le temps maximal donné pour l'exposé alors que celui-ci est d'une grande pauvreté. Et il faut regretter souvent, dans ces cas, la méconnaissance des fondamentaux du droit public applicable aux collectivités locales.

Des candidats ont une connaissance souvent exclusivement livresque des programmes que révèle leur incapacité à concrétiser.

Il faut mettre au crédit des bonnes prestations le souci de présenter des connaissances actualisées.

Questions sociales

Les notes témoignent, en majorité, d'une bonne qualité des prestations.

Les critères d'évaluation se sont basés sur les connaissances théoriques et pratiques des candidats, leur capacité à répondre en situation à une question juridique ou de politique sociale, et à avoir une lecture européenne des sujets abordés. Une bonne préparation et un suivi de l'actualité suffisent à satisfaire ces attentes. Plusieurs candidats y ont réussi, certains même parfaitement.

Questions européennes

Les candidats, dans l'ensemble, étaient bien préparés, d'un bon niveau avec une bonne maturité.

La plupart ont présenté un plan et une thèse avec aisance dans l'exercice oral. Il n'y a donc eu que peu de notes en dessous de la moyenne.

Anglais

Le format de l'épreuve est très souvent bien connu des candidats. La traduction semble poser parfois problème avec notamment une mise en français peu rigoureuse.

La culture générale des candidats leur permet souvent d'argumenter sur les thématiques politiques, culturelles et sociales abordées dans les textes de presse.

Le niveau de langue est très contrasté, avec un groupe de candidats disposant d'un anglais assez authentique, alors que d'autres ne maîtrisent pas les bases lexicales et grammaticales pour mener à bien les tâches requises par les modalités de l'épreuve.

Allemand

Il a été constaté d'excellentes prestations et de très bon niveau pour certains.

Espagnol

Dans l'ensemble, les candidats étaient bien préparés, les prestations étaient de bonne tenue, claires, argumentées et avec une maîtrise du lexique spécialisé.

L'ensemble a été très satisfaisant.

2) CONCOURS INTERNE

Droit et gestion des collectivités locales

Dans l'ensemble, le niveau des candidats a été correct.

Les lacunes les plus fréquentes portaient sur la maîtrise de connaissances plus précises et/ou la difficulté à prendre un peu de hauteur par rapport au sujet de l'exposé et aux questions.

Questions européennes

La plupart des candidats ont bien préparé leur épreuve et sont d'un bon niveau.

Il a été remarqué, parfois, une difficulté à dégager une synthèse, une conclusion.

En général, les candidats sont intéressants à la discussion lors des questions annexes.

Questions sociales

Une fois encore, trop de candidats semblent ne pas avoir préparé sérieusement cette épreuve. Il en résulte des approximations et des lacunes incompréhensibles à ce niveau de concours.

Anglais

Les candidats qui sont en dessous de la moyenne ne disposaient pas des ressources linguistiques nécessaires pour mener à bien les tâches requises pour l'épreuve.

On constate une grande disparité de niveau entre les candidats.

Les textes ne semblaient pas avoir posé de problèmes de compréhension, en revanche, il a été plus difficile pour certains de bâtir un argumentaire faute de lexique et de bases grammaticales bien acquises. Cependant, la bonne volonté a été notable chez tous les candidats.

Espagnol

Le niveau a été inégal (prestation réactive, rigoureuse, nourrie des connaissances culturelles requises d'une part, et d'autre part des hésitations et un manque de préparation).

3) TROISIÈME CONCOURS

Droit et gestion des collectivités territoriales

Il a été remarqué un réel investissement dans la matière et de solides connaissances concrétisées par des exemples sur les collectivités locales

Questions européennes

Les candidats se sont très bien préparés dans l'ensemble. Le niveau global est assez homogène.

Il a été noté une certaine aisance à l'oral, une bonne capacité d'analyse et une culture générale sur les questions européennes tout à fait satisfaisante.

Anglais

Des prestations se sont révélées excellentes avec un niveau de langue souvent idiomatique et un raisonnement clair et étayé. D'autres ont été assez satisfaisantes ou présentaient un niveau de langue à conforter.

Italien

Les entretiens se sont correctement et agréablement déroulés.

DONNÉES STATISTIQUES

IX. POSTES OUVERTS AUX CONCOURS

Concours externe 24 postes
Concours interne 22 postes
Troisième concours 4 postes
Soit un total de 50 postes

X. CANDIDATS ET CANDIDATES INSCRITS

	Externe	Interne	Troisième Concours	TOTAL
PARIS	224	123	24	371
BORDEAUX	35	20	3	58
RENNES	29	27	3	59
LYON	47	29	3	79
STRASBOURG	32	13	3	48
LA RÉUNION	3	9		12
MARTINIQUE	5	7		12
TOTAL	375	228	36	639

XI. CANDIDATS ET CANDIDATES ADMIS À CONCOURIR

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	223	120	20	363
BORDEAUX	35	20	2	57
RENNES	29	26	3	58
LYON	47	29	3	79
STRASBOURG	32	13	2	47
LA RÉUNION	3	9		12
MARTINIQUE	5	7		12
TOTAL	374	224	30	628

TYPOLOGIE DES REJETS

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Hors délai			1	1
Dossier incomplet		2	4	6
Ancienneté insuffisante		2	1	3
Nationalité	1			1
TOTAL	1	4	6	11

XII. CANDIDATS ET CANDIDATES PRÉSENTS

JOUR 1

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	144	91	17	252
BORDEAUX	16	14	2	32
RENNES	14	14	3	31
LYON	20	16	2	38
STRASBOURG	23	10	1	34
LA RÉUNION	2	6		8
MARTINIQUE		4		4
TOTAL	219	155	25	399

JOUR 5

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	141	86	17	244
BORDEAUX	16	14	2	32
RENNES	14	14	3	31
LYON	20	16	2	38
STRASBOURG	21	10	1	32
LA RÉUNION	2	6		8
MARTINIQUE		4		4
TOTAL	214	150	25	389

XIII. PROFIL DES CANDIDATS ET CANDIDATES INSCRITS

SEXE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
HOMMES	199	119	16	334
FEMMES	176	109	20	305
TOTAL	375	228	36	639

ÂGE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
Moins de 25 ans	199			199
25 – 29 ans	105	20		125
30 – 34 ans	23	54	6	83
35 – 39 ans	16	54	10	80
40 – 44 ans	14	51	14	79
45 – 49 ans	11	27	3	41
50 – 54 ans	7	16	1	24
55 – 59 ans		3	2	5
60 ans et plus		3		3
TOTAL	375	228	36	639

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
Inférieur au bac		2		2
Bac ou équivalent		3		3
Bac + 2		7		7
Bac + 3	22	18	2	42
Bac + 4	42	31	2	75
Bac + 5 ou plus	207	139	29	375
IEP*	95	21	3	119
Non renseigné	9	7		16
TOTAL	375	228	36	639

*Diplôme d'Institut d'études politiques

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	24	15	2	41
Bourgogne-Franche-Comté	6	3	1	10
Bretagne	19	4	1	24
Centre-Val de Loire	4	6	1	11
Corse	4	3	1	8
Grand Est	27	11	2	40
Guadeloupe	2	4	1	7
Guyane	1	1		2
Hauts-de-France	8	13	1	22
Île-de-France	201	92	19	312
Martinique	3	5		8
Normandie	2	11	1	14
Nouvelle Aquitaine	20	13	2	35
Occitanie	23	11	1	35
Pays de la Loire	8	11	2	21
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20	16	1	37
La Réunion	3	8		11
Mayotte		1		1
TOTAL	375	228	36	639

XIV. PROFIL DES CANDIDATS ET CANDIDATES PRÉSENTS

SEXE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
HOMMES	117	81	12	210
FEMMES	102	74	13	189
TOTAL	219	155	25	399

ÂGE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
Moins de 25 ans	144			144
25 – 29 ans	54	17		71
30 – 34 ans	9	38	5	52
35 – 39 ans	5	41	6	52
40 – 44 ans	2	36	10	48
45 – 49 ans	3	14	1	18
50 – 54 ans	2	6	1	9
55 – 59 ans		1	2	3
60 ans et plus		2		2
TOTAL	219	155	25	399

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
Inférieur au bac		1		1
Bac ou équivalent		1		1
Bac + 2		3		3
Bac + 3	10	11	2	23
Bac + 4	23	22	1	46
Bac + 5 ou plus	108	92	20	220
IEP*	74	20	2	96
Non renseigné	4	5		9
TOTAL	219	155	25	399

*Diplôme d'Institut d'études politiques

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	3 ^e Concours	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	12	10	2	24
Bourgogne-Franche-Comté	4	2	1	7
Bretagne	9	1	1	11
Centre-Val de Loire	3	4		7
Corse	1	2		3
Grand Est	17	8	1	26
Guadeloupe	1	3		4
Hauts-de-France	2	9	1	12
Île-de-France	134	71	14	219
Martinique		4		4
Normandie	1	6	1	8
Nouvelle Aquitaine	9	7	1	17
Occitanie	8	7	1	16
Pays de la Loire	5	7	2	14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	8		19
La Réunion	2	6		8
TOTAL	219	155	25	399

XV. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES

CONCOURS EXTERNE

	COMPOSITION D'ÉCONOMIE (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,21	12,41	12,40
Note maximum	15	15	15
Note minimum	3	8	8
Nombre de notes supérieures à 10	136	49	23
Nombre de notes éliminatoires	5		

	COMPOSITION DE DROIT PUBLIC (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,72	13,20	13,46
Note maximum	16,50	16,50	16,50
Note minimum	2	10	10
Nombre de notes supérieures à 10	146	50	24
Nombre de notes éliminatoires	5		

	NOTE DE SYNTHÈSE OGCT (coef. 5)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,16	11,90	12
Note maximum	15,50	15,50	15
Note minimum	4	8,50	9
Nombre de notes supérieures à 10	118	42	22
Nombre de notes éliminatoires	1		

	COMPOSITION SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,29	12,45	12,79
Note maximum	16	16	16
Note minimum	0	6,50	10
Nombre de notes supérieures à 10	136	48	24
Nombre de notes éliminatoires	4		

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 2)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	8,55	12,26	12,81
Note maximum	17	17	17
Note minimum	0	6,50	7,50
Nombre de notes supérieures à 10	85	41	21
Nombre de notes éliminatoires	34		

CONCOURS INTERNE

	NOTE DE SYNTHÈSE EN ÉCONOMIE (COEF. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,05	11,88	11,82
Note maximum	15	15	15
Note minimum	0	7	7
Nombre de notes supérieures à 10	93	38	21
Nombre de notes éliminatoires	5		

	NOTE DE SYNTHÈSE EN DROIT PUBLIC (COEF. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,25	12,78	13,07
Note maximum	16	16	15
Note minimum	0	9,50	11
Nombre de notes supérieures à 10	90	40	22
Nombre de notes éliminatoires	3		

	VALORISATION DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (COEF. 5)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,27	11,05	11,52
Note maximum	14	14	14
Note minimum	3	7,50	9
Nombre de notes supérieures à 10	64	32	18
Nombre de notes éliminatoires	2		

	COMPOSITION SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,97	12,18	12,61
Note maximum	15	15	15
Note minimum	2	9,50	9,50
Nombre de notes supérieures à 10	86	39	21
Nombre de notes éliminatoires	4		

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 2)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,64	11,76	11,98
Note maximum	15,50	15,50	15,50
Note minimum	1,50	8	8
Nombre de notes supérieures à 10	81	37	21
Nombre de notes éliminatoires	6		

TROISIÈME CONCOURS

	NOTE DE SYNTHÈSE EN ÉCONOMIE (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,58	11,50	11,38
Note maximum	15	15	15
Note minimum	4,5	8	8
Nombre de notes supérieures à 10	12	6	3
Nombre de notes éliminatoires	1		

	NOTE DE SYNTHÈSE EN DROIT PUBLIC (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,04	12,44	12,50
Note maximum	15	15	14
Note minimum	8	9,50	11
Nombre de notes supérieures à 10	17	7	4
Nombre de notes éliminatoires			

	NOTE DE SYNTHÈSE OGCT (coef. 5)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,32	12	12,88
Note maximum	15,50	15,50	15,50
Note minimum	6	10	11
Nombre de notes supérieures à 10	10	8	4
Nombre de notes éliminatoires	5		

	COMPOSITION SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE (coef. 3)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,46	12,88	13,75
Note maximum	15,50	15,50	15,50
Note minimum	5,50	11	12
Nombre de notes supérieures à 10	9	8	4
Nombre de notes éliminatoires			

	FINANCES PUBLIQUES (coef. 2)		
	Présents	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,16	13,25	14,63
Note maximum	16	16	16
Note minimum	4	10	12,50
Nombre de notes supérieures à 10	14	8	4
Nombre de notes éliminatoires	1		

2) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS

	Présents	Admissibles	Lauréats
Externe	9,99	12,44	12,69
Interne	9,84	11,93	12,20
Troisième concours	9,91	12,41	13,03

3) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ

184 points soit une moyenne de **11,50/20** pour le **concours externe**
Soit 50 candidats admissibles

176,50 points soit une moyenne de **11,03/20** pour le **concours interne**
Soit 41 candidats admissibles

180 points soit une moyenne de **11,25/20** pour le **troisième concours**
Soit 8 candidats admissibles

XVI. CANDIDATS ET CANDIDATES ADMISSIBLES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
PARIS	39	26	8	73
BORDEAUX	4	4		8
RENNES	3	3		6
LYON	1	6		7
STRASBOURG	3			3
LA RÉUNION		2		2
TOTAL	50	41	8	99

XVII. PROFIL DES CANDIDATS ET CANDIDATES ADMISSIBLES

SEXE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMME	29	24	1	54
FEMME	21	17	7	45
TOTAL	50	41	8	99

ÂGE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Moins de 25 ans	36			36
25 - 29 ans	14	5		19
30 - 34 ans		12	2	14
35 - 39 ans		11	3	14
40 - 44 ans		10	3	13
45 - 49 ans		3		3
TOTAL	50	41	8	99

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Bac + 3		1		1
Bac + 4	6	7		13
Bac + 5 ou plus	23	26	6	55
IEP*	19	6	2	27
Non renseigné	2	1		3
TOTAL	50	41	8	99

*Diplôme d'Institut d'études politiques

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	2	2		4
Bourgogne-Franche-Comté	1	1		2
Bretagne	3	1		4
Centre-Val de Loire	2			2
Corse		1		1
Grand Est	2		1	3
Hauts-de-France		3		3
Île-de-France	38	24	7	69
Nouvelle Aquitaine	2	3		5
Occitanie		2		2
Provence-Alpes-Côte d'Azur		2		2
La Réunion		2		2
TOTAL	50	41	8	99

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Préparation	44	36	7	87
Pas de prépa	6	5	1	12
TOTAL	50	41	8	99

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION (CONCOURS INTERNE)

CNFPT	18
ENA	11
Autre	6
IEP	1
TOTAL	36

STRUCTURES D'ORIGINE (CONCOURS INTERNE)

FPT	20
État	17
Ville de Paris	4
TOTAL	41

GRADES OU FONCTIONS (CONCOURS INTERNE)

Attaché/Attaché principal/Directeur territorial	19
Attaché/Attaché principal d'administration	9
Agents de la Ville de Paris	4
Directeur/Adjoint/Collaborateur de cabinet	2
Professeur des lycées	2
Conseiller d'éducation populaire et jeunesse	1
Chargé de mission	1
Stagiaire cycle préparatoire ENA	1
Officier militaire	1
Personnel de direction/État	1
TOTAL	41

IEP D'ORIGINE (CONCOURS EXTERNE)

Paris	21
Bordeaux	4
Strasbourg	3
Aix-en-Provence	2
Lille	2
Toulouse	2
Rennes	1
TOTAL	35

PROFIL AU MOMENT DE L'INSCRIPTION (TROISIÈME CONCOURS)

Fonction publique d'État	2
Fonction publique territoriale	2
Établissement public (statut mixte)	2
Privé	1
Sans emploi	1
TOTAL	8

XVIII. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Nombre de candidats admissibles ayant renoncé à passer les épreuves orales : 8

Concours externe : 6

Concours interne : 2

Troisième concours : 0

1) RÉPARTITION DES CANDIDATS ET CANDIDATES PRÉSENTS SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	37
Questions sociales	7
TOTAL	44

Cinquième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	5
Anglais	34
Espagnol	4
Italien	1
TOTAL	44

CONCOURS INTERNE

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	32
Questions sociales	7
TOTAL	39

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	1
Anglais	27
Espagnol	2
Italien	1
TOTAL	31

TROISIÈME CONCOURS

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit et gestion des collectivités territoriales	1
Questions européennes	7
Questions sociales	
TOTAL	8

Épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Anglais	4
Italien	2
TOTAL	6

2) NOTES OBTENUES PAR ÉPREUVES

CONCOURS EXTERNE

	ENTRETIEN AVEC LE JURY (COEF. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,59	13,25
Note maximum	18	18
Note minimum	6	8
Nombre de notes supérieures à 10	30	21
Nombre de notes éliminatoires		

	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,95	13,04
Note maximum	18	18
Note minimum	8	9
Nombre de notes supérieures à 10	33	22
Nombre de notes éliminatoires		

	INTERROGATION AU CHOIX ENTRE LES QUESTIONS EUROPÉENNES OU SOCIALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	12,45	14,56
Note maximum	17	17
Note minimum	7	9
Nombre de notes supérieures à 10	39	23
Nombre de notes éliminatoires		

	DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,02	10,94
Note maximum	18	16
Note minimum	3	5
Nombre de notes supérieures à 10	25	17
Nombre de notes éliminatoires	1	

	ÉPREUVE DE LANGUE AU CHOIX (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	14,32	16,33
Note maximum	19,50	19,50
Note minimum	3	7
Note supérieure à 10	32	22
Note éliminatoire	1	

CONCOURS INTERNE

	ENTRETIEN AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,77	13,64
Note maximum	18	18
Note minimum	6	8
Nombre de notes supérieures à 10	29	21
Nombre de notes éliminatoires		

	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,74	12,95
Note maximum	18	18
Note minimum	6	7
Nombre de notes supérieures à 10	30	19
Nombre de notes éliminatoires		

	INTERROGATION AU CHOIX ENTRE LES QUESTIONS EUROPÉENNES OU SOCIALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	11,35	12,88
Note maximum	18	18
Note minimum	6	8
Nombre de notes supérieures à 10	32	20
Nombre de notes éliminatoires		

	DROIT ET GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES (coef. 3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,33	11,68
Note maximum	17	17
Note minimum	5	8
Nombre de notes supérieures à 10	25	17
Nombre de notes éliminatoires		

	ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	14,98	15,74
Note maximum	19	19
Note minimum	6	8
Nombre de notes supérieures à 10	24	15
Nombre de notes éliminatoires		

TROISIÈME CONCOURS

	CONVERSATION AVEC LE JURY (coef. 5)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	9,25	12,75
Note maximum	16	16
Note minimum	3	11
Nombre de notes supérieures à 10	4	4
Nombre de notes éliminatoires	1	

	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	10,13	13,50
Note maximum	15	15
Note minimum	5	12
Nombre de notes supérieures à 10	5	4
Nombre de notes éliminatoires		

	INTERROGATION AU CHOIX ENTRE LES QUESTIONS EUROPÉENNES, SOCIALES, OU LE DROIT ET LA GESTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (coef.3)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	14,61	14,92
Note maximum	16	16
Note minimum	10	12,50
Nombre de notes supérieures à 10	8	4
Nombre de notes éliminatoires		

	ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)	
	Admissibles	Lauréats
Moyenne	16,38	17,33
Note maximum	18	18
Note minimum	11	14
Nombre de notes supérieures à 10	6	4
Nombre de notes éliminatoires		

3) NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES À CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Admissibles	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nbre de notes éliminatoires	Nb candidats notés
Questions européennes	13,04	17	8	34	0	37
Questions sociales	11,86	17	7	5	0	7

Admissibles	ÉPREUVE DE LANGUE (coef. 2)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nbre de notes éliminatoires	Nb candidats notés
Allemand	14,50	19,50	3	4	1	5
Anglais	12,15	19,50	5	23	0	34
Espagnol	17,13	19,50	16	4	0	4
Italien	13,50	13,50	13,50	1	0	1

Lauréats	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nbre de notes éliminatoires	Nb candidats notés
Questions européennes	13,61	17	9	21	22	20
Questions sociales	15,50	17	14	2	2	4

Lauréats	ÉPREUVE DE LANGUE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidats notés
Allemand	17,38	19,50	13	4	4
Anglais	13,86	19,50	7	16	18
Espagnol	17,25	19,50	16	2	2

CONCOURS INTERNE

Admissibles	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nbre de notes éliminatoires	Nb candidats notés
Questions européennes	12,13	15,50	8	28	0	32
Questions sociales	10,57	18	6	4	0	7

Admissibles	ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidats notés
Allemand	18	18	18	1	1
Anglais	11,91	19	6	20	27
Espagnol	14	17	11	2	2
Italien	16	16	16	1	1

Lauréats	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nbre de notes éliminatoires
Questions européennes	12,76	15,50	8	17	19
Questions sociales	13	18	10	3	3

Lauréats	ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidats notés
Allemand	18	18	18	1	1
Anglais	13,22	19	8	13	16
Italien	16	16	16	1	1

TROISIÈME CONCOURS

Admissibles	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)					
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nbre de notes éliminatoires	Nb candidats notés
Droit et gestion des collectivités territoriales	16	16	16	1	0	1
Questions européennes	13,21	16	10	7	0	7

Admissibles	ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidats notés
Anglais	15,25	18	11	4	4
Italien	17,50	18	17	2	2

Lauréats	INTERROGATION AU CHOIX (coef. 3)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidats notés
Droit et gestion des collectivités territoriales	16	16	16	1	1
Questions européennes	13,83	16	12,50	3	3

Lauréats	ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (coef. 2)				
	Moyenne	Note maximum	Note minimum	Nombre de notes > 10	Nb candidats notés
Anglais	16,67	18	14	3	3
Italien	18	18	18	1	1

4) MOYENNES GÉNÉRALES PAR CONCOURS

	Admissibles	Lauréats
Externe	11,86	13,15
Interne	11,58	12,92
Troisième concours	11,98	14,41

5) RÉSULTATS D'ADMISSION

372,50 points soit une moyenne de **12,02 / 20** pour le **concours externe**
Soit **24 candidats admis (et 5 sur liste complémentaire)**

335,50 points soit une moyenne de **11,57 / 20** pour le **concours interne**
Soit **22 candidats admis (et 2 sur liste complémentaire)**

325 points soit une moyenne de **12,50 / 20** pour le **troisième concours**
Soit **4 candidats admis (pas de liste complémentaire)**

XIX. LAURÉATS ET LAURÉATES

RÉPARTITION DES CANDIDATS ET CANDIDATES SELON LEURS CHOIX DE MATIÈRES

CONCOURS EXTERNE

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	22
Questions sociales	2
TOTAL	24

Cinquième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	4
Anglais	18
Espagnol	2
TOTAL	24

CONCOURS INTERNE

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Questions européennes	19
Questions sociales	3
TOTAL	22

Cinquième épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Allemand	1
Anglais	16
Italien	1
TOTAL	18

TROISIÈME CONCOURS

Troisième épreuve d'admission	
Matières	Nb de candidats
Droit et gestion des collectivités territoriales	1
Questions européennes	3
TOTAL	4

Quatrième épreuve facultative d'admission	
Matières	Nb de candidats
Anglais	3
Italien	1
TOTAL	4

XX. PROFIL DES LAURÉATS ET LAURÉATES

SEXE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
HOMME	14	14	1	29
FEMME	10	8	3	21
TOTAL	24	22	4	50

ÂGE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Moins de 25 ans	17			17
25 – 29 ans	7	5		12
30 – 34 ans		6	2	8
35 – 39 ans		3	1	4
40 – 44 ans		6	1	7
45 – 49 ans		2		2
TOTAL	24	22	4	50

NIVEAU D'ÉTUDES

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Bac + 4	3	3		6
Bac + 5 ou plus	8	14	2	24
IEP*	11	5	2	18
Non renseigné	2			2
TOTAL	24	22	4	50

* Diplôme d'Institut d'études politiques

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	1	1		2
Bourgogne-Franche-Comté	1	1		2
Bretagne	2			2
Corse		1		1
Grand Est	1			1
Hauts-de-France		1		1
Île-de-France	18	15	4	37
Nouvelle Aquitaine	1	1		2
Occitanie		1		1
Provence-Alpes-Côte d'Azur		1		1
TOTAL	24	22	4	50

PRÉPARATION SUIVIE

	Externe	Interne	Troisième concours	TOTAL
Préparation	22	21	3	46
Pas de prépa	2	1	1	4
TOTAL	24	22	4	50

ORGANISME DE FORMATION DE PRÉPARATION (CONCOURS INTERNE)

ENA	9
CNFPT	7
Autres	5
TOTAL	21

STRUCTURES D'ORIGINE (CONCOURS INTERNE)

État	11
FPT	8
Ville de Paris	3
TOTAL	22

GRADES OU FONCTIONS (CONCOURS INTERNE)

Attaché/Attaché principal/Directeur territorial	7
Attaché/Attaché principal d'administration	4
Attaché de la Ville de Paris	3
Directeur/Adjoint/Collaborateur de cabinet	2
Professeur des lycées	2
Chargé de mission	1
Officier militaire	1
Personnel de direction/Etat	1
Stagiaire cycle préparatoire ENA	1
TOTAL	22

IEP D'ORIGINE (CONCOURS EXTERNE)

Paris	13
Bordeaux	3
Aix en Provence	2
Lille	1
Rennes	1
Strasbourg	1
TOTAL	21

PROFIL AU MOMENT DE L'INSCRIPTION (TROISIÈME CONCOURS)

Fonction publique territoriale	2
Etablissement public (statut mixte)	1
Sans emploi	1
TOTAL	4

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR

Certification ISO 9001/2015
Élaboration et organisation
des concours et examens pour le recrutement
des cadres A+ de la fonction publique territoriale

